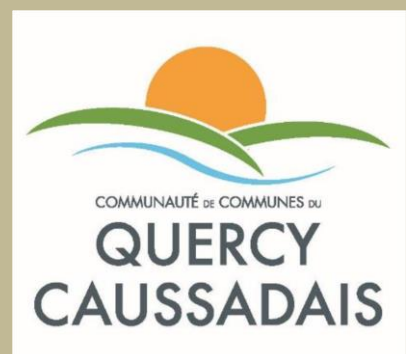


2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE CONTEXTE INTERNATIONAL	4
LE CONTEXTE NATIONAL ET LES COLLECTIVITES.....	7
EN QUERCY CAUSSADAIS	8
LA CCQC ET SES ENJEUX TRANSVERSEAUX 2025/2026	9
LISTE DES DELIBERATIONS 2024.....	30
RETROSPECTIVE	37
LES ORINTATIONS BUDGETAIRES	50
STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE	69

INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire est appelé à organiser son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes lignes du budget primitif à venir, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat est obligatoire et doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif. L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a déjà renforcé les exigences de transparence en matière budgétaire. De plus, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) introduit de nouvelles règles concernant le DOB.

Le II de l'article 13 précise que, lors du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement de collectivités doit présenter ses objectifs relatifs :

1. À l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, selon la comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. À l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme la différence entre les emprunts contractés et le remboursement de la dette. Ces éléments doivent inclure à la fois le budget principal et les budgets annexes.

À l'occasion du DOB 2025, le Président doit présenter un rapport détaillant les orientations budgétaires en matière de dépenses et de recettes, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (évolution prévisionnelle, rémunération, durée effective du travail). Ce rapport fera l'objet d'un débat, lequel sera formalisé par une délibération spécifique. Cette délibération sera ensuite transmise au représentant de l'État.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le rapport est communiqué par le Président de la Communauté de communes aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours après son examen par le Conseil Communautaire. Il est également transmis à l'autorité préfectorale, mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, et publié, notamment sur le site Internet de l'établissement, dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Le DOB permet de présenter à l'assemblée les orientations budgétaires qui précèdent l'élaboration du budget primitif, en tenant compte du contexte national et international, tout en informant sur la situation financière de la Communauté de communes et les perspectives budgétaires. Il permet également de mettre en lumière les actions déjà engagées. Le document à suivre abordera les points suivants :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général,
- L'analyse de la situation financière et fiscale de la Communauté de communes, avec des données et ratios clés sur la fiscalité et l'endettement,
- Les éléments prospectifs.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Bilan économique mondial 2024

En 2024, l'économie mondiale a affiché une croissance modérée, avec des prévisions indiquant une stabilisation autour de 3,2 % pour 2024 et 2025, selon le Fonds monétaire international (FMI)

Cette performance est en ligne avec celle de 2023, reflétant une reprise stable mais lente, marquée par des disparités régionales et sectorielles.

Croissance par région :

- Économies avancées : La croissance a légèrement augmenté, passant de 1,6 % en 2023 à 1,7 % en 2024, avec une prévision de 1,8 % pour 2025
- Économies émergentes et en développement : Une légère décélération a été observée, avec une croissance de 4,3 % en 2023, diminuant à 4,2 % en 2024 et 2025

L'inflation mondiale a continué de baisser, passant de 6,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024, avec une prévision de 4,5 % pour 2025.

Cependant, l'inflation des prix des services est restée persistante, compliquant le retour à une politique monétaire normale

En conclusion, l'année 2024 a été caractérisée par une résilience économique mondiale face à des défis persistants, nécessitant des politiques coordonnées pour assurer une croissance durable et inclusive.

Perspectives économiques mondiales pour 2025

Les perspectives économiques mondiales pour 2025 indiquent une croissance modérée, marquée par des disparités régionales et des défis persistants.

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance économique mondiale de 3,3 % en 2025, légèrement supérieure aux 3,2 % anticipés pour 2024. L'inflation mondiale devrait continuer de diminuer, passant de 6,7 % en 2023 à 5,9 % en 2024, et se rapprocher des objectifs des banques centrales d'ici 2025, facilitant ainsi un assouplissement des politiques monétaires.

Les risques baissiers demeurent, notamment en raison des tensions géopolitiques, de la fragmentation accrue des échanges commerciaux, de taux d'intérêt élevés prolongés et de catastrophes climatiques. Ces facteurs soulignent la nécessité d'une coopération mondiale pour préserver le commerce international et soutenir les transitions verte et numérique.

Perspectives régionales :

- États-Unis : Une croissance de 2,2 % est prévue en 2025, après 2,8 % en 2024, reflétant une consommation robuste et un marché du travail résilient.
- Zone euro : La croissance devrait se renforcer, bien que modérément, avec une prévision de 1,1 % en 2025, soutenue par une reprise progressive de l'activité économique.
- Chine : La croissance économique devrait ralentir à 4,5 % en 2025, en raison de défis structurels, notamment dans le secteur immobilier.
- Inde : Une croissance stable de 6,5 % est anticipée en 2025, consolidant sa position de moteur économique en Asie.

En conclusion, les perspectives pour 2025 suggèrent une croissance mondiale modérée, avec des variations régionales significatives. Les défis liés à l'inflation, aux tensions géopolitiques et aux risques climatiques nécessitent des politiques coordonnées pour assurer une croissance durable et inclusive.

LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance économique a progressé de manière modérée en 2024. Au deuxième trimestre, le PIB a augmenté de 0,2 %, principalement porté par les dépenses publiques, tandis que la consommation des ménages est restée stable et que l'investissement a reculé. Au troisième trimestre, la croissance a atteint 0,4 %, soutenue notamment par l'effet des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont dynamisé la consommation et certaines activités économiques.

La consommation des ménages a montré des signes de reprise au troisième trimestre, enregistrant une hausse de 0,3 % après plusieurs périodes de baisse. En revanche, l'investissement des entreprises a continué de reculer, illustrant une prudence persistante face aux incertitudes économiques et géopolitiques.

Dans le secteur industriel, une reprise modérée a été observée, avec une augmentation de 1,6 % de la production en août par rapport au mois précédent, en particulier dans la fabrication de biens d'équipement.

Enfin, les finances publiques se sont dégradées, avec un déficit atteignant 6,1 % du PIB en 2024 contre 5,5 % en 2023. Cette détérioration s'explique par une moindre dynamique des recettes fiscales et une augmentation des dépenses publiques.

En 2025, la croissance économique de la France devrait atteindre 0,9 %, selon les prévisions de la Banque de France, en baisse par rapport à l'estimation initiale de 1,2 %. Cette révision reflète les incertitudes politiques internes et les tensions géopolitiques internationales. L'instabilité politique, marquée par des crises gouvernementales successives, ainsi que les conditions économiques mondiales, influencées notamment par les politiques commerciales américaines, pèsent sur cette dynamique.

L'inflation devrait poursuivre sa décrue, passant de 2,4 % en 2024 à 1,6 % en 2025, un niveau inférieur à l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne. Cette tendance, associée à une hausse des salaires estimée à 2,8 %, devrait favoriser une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le marché du travail, en revanche, pourrait être fragilisé par cette croissance modérée. Le taux de chômage est attendu en hausse, avoisinant les 8 % en raison de la faible activité économique et de l'augmentation des défaillances d'entreprises.

Sur le plan des finances publiques, le gouvernement vise une réduction du déficit budgétaire à 5 % du PIB en 2025, contre 6,1 % en 2024. Cet effort repose sur des mesures d'austérité, incluant des hausses temporaires d'impôts et des réductions de dépenses. La dette publique, quant à elle, pourrait atteindre 117 % du PIB d'ici 2027, soulignant les défis persistants en matière de consolidation budgétaire.

L'instabilité politique constitue un facteur de fragilité supplémentaire, affectant la confiance des investisseurs et des ménages, et risquant ainsi de peser sur la consommation et l'investissement. Par ailleurs, les tensions commerciales internationales, notamment le protectionnisme américain et les difficultés économiques de certains partenaires européens comme l'Allemagne, influencent également les perspectives économiques françaises.

Dans ce contexte, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, présenté en octobre 2024 et promulgué le 14 février 2025, vise à ramener le déficit public à 5 % du PIB. L'objectif est d'atteindre un déficit inférieur à 3 % d'ici 2029. Pour y parvenir, le gouvernement prévoit 40 milliards d'euros d'économies, répartis entre l'État (21,5 milliards via une réorganisation administrative et une rationalisation des dépenses ministérielles), la Sécurité sociale (14,8 milliards grâce à une gestion plus stricte des prestations sociales) et les collectivités territoriales (5 milliards via une réduction des subventions et aides publiques locales).

Parallèlement, une augmentation des recettes fiscales de 20 milliards d'euros est envisagée. Elle repose notamment sur une contribution exceptionnelle des grandes entreprises, ciblant celles dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros, ainsi qu'une contribution différenciée sur les hauts revenus, imposant un taux minimal de 20 % aux ménages les plus aisés.

En matière de transition écologique et de souveraineté alimentaire, la fiscalité énergétique évolue avec une hausse de l'accise sur l'électricité, passant de 21 à 25 euros par mégawattheure en 2025, pouvant atteindre 50 euros/MWh. Cette mesure vise à compenser la fin du bouclier tarifaire et à aligner la fiscalité sur les objectifs de transition énergétique. Dans le domaine agricole, des déductions fiscales sont instaurées pour encourager l'épargne de précaution des agriculteurs face aux aléas climatiques.

Enfin, certaines mesures sectorielles suscitent des inquiétudes, notamment la réduction significative de l'aide publique au développement (APD), amputée de 1,3 milliard d'euros, soit une baisse d'environ 34 %. De même, le budget consacré à l'économie sociale et solidaire (ESS) est réduit de 25 %, ce qui pourrait affecter les initiatives locales et les projets d'insertion professionnelle.

En résumé, l'économie française en 2025 évoluera dans un contexte de croissance modérée, marqué par des défis budgétaires, une inflation en repli et des incertitudes politiques et internationales susceptibles d'affecter la confiance des acteurs économiques.

(Source : Banque de France, Insee, Extencia, Le Monde, Trésor Public, rapports des principales organisations économiques, notamment le FMI et l'OCDE, Alliance TRADE, Banque Mondial)

LE CONTEXTE NATIONAL ET LES COLLECTIVITES

En 2024, les collectivités territoriales françaises ont fait face à des défis financiers significatifs, marqués par une augmentation des dépenses de fonctionnement et une pression accrue sur leurs budgets.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont continué de croître en 2024, sous l'effet combiné des mesures de revalorisation salariale et de l'inflation. Cette tendance a suscité des préoccupations quant à la soutenabilité budgétaire des collectivités. Le déficit global des collectivités territoriales a connu une augmentation notable en 2024, en raison de dépenses croissantes et de recettes fiscales moins dynamiques que prévu. Cette situation a conduit à des discussions sur la nécessité de réformes structurelles pour assurer la viabilité financière des collectivités.

Les perspectives pour 2025 indiquent une possible réduction de l'investissement local, estimée à 12 milliards d'euros, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le développement des infrastructures et des services publics locaux. Face à ces défis, la Cour des comptes a suggéré des mesures telles que la suppression de 100 000 postes dans les collectivités locales, visant à réduire les dépenses publiques et à améliorer l'efficacité des services.

La loi de finances pour 2025, adoptée le 14 février 2025, impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire significatif, bien que réduit par rapport aux propositions initiales. Voici les principales mesures les concernant :

Contribution financière des collectivités :

- Montant total : 2,2 milliards d'euros d'économies sont demandés aux collectivités territoriales, une réduction par rapport aux 5 milliards initialement envisagés.

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico) : Ce mécanisme prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les ressources fiscales des collectivités, réparti comme suit :

- Communes et intercommunalités : 500 millions d'euros, ciblant celles dont l'indice de ressources et de charges dépasse 110 % de la moyenne nationale.
- Départements : 220 millions d'euros, basés sur un indice de fragilité sociale.
- Régions : 280 millions d'euros.

Gel de la part de TVA :

- En 2025, le montant de TVA reversé à chaque collectivité sera maintenu au niveau de 2024, entraînant un manque à gagner estimé à 1,2 milliard d'euros pour l'ensemble des collectivités.

Ajustements fiscaux pour les départements :

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : Les départements sont autorisés, pour une période de trois ans (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028), à augmenter le taux des DMTO de 0,5 %, passant ainsi de 4,5 % à 5 %. Cette mesure vise à compenser les pertes de recettes et pourrait générer entre 450 et 700 millions d'euros supplémentaires par an.

Versement mobilité régional :

- Introduction d'un versement mobilité de 0,15 % sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés, destiné au financement des trains régionaux.

Réductions des dotations et fonds :

- Fonds vert : Réduction de 1,35 milliard d'euros, affectant les projets de transition écologique portés par les collectivités.
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : Augmentation limitée à 150 millions d'euros, inférieure aux 290 millions initialement prévus, avec une diminution correspondante de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

(Source : Banque de France ; AMF, Légifrance, Cour des Comptes, les Echos, le Monde, La Gazette des Communes, Jean Jaurès).

EN QUERCY CAUSSADAIS

Avec environ 20 991 habitants, la population totale est en légère croissance grâce à son attractivité résidentielle, notamment auprès des retraités et des familles. Cependant, cette dynamique s'accompagne d'un vieillissement marqué, bien que les enfants et les jeunes représentent encore une part significative de la population.

L'économie locale repose sur des secteurs clés comme l'agriculture (fruits, céréales, élevage), le tourisme (patrimoine, activités de plein air), et l'artisanat, avec une prédominance des très petites entreprises (TPE). Cependant, le taux de chômage, à 14,4 %, demeure supérieur à la moyenne nationale, et la précarité touche environ 17 % des ménages.

Le Quercy Caussadais bénéficie d'une localisation stratégique avec un accès à l'autoroute A20 et une gare à Caussade, mais les transports publics restent limités, renforçant la dépendance à l'automobile. L'offre de services publics, bien que présente, pourrait être renforcée pour répondre aux besoins en santé, en mobilité et en formation.

Face à ces enjeux, le territoire devra concilier développement économique, insertion professionnelle, et qualité de vie rurale. La stratégie doit s'appuyer sur une attractivité résidentielle renforcée, une transition écologique ambitieuse, et une coopération intercommunale accrue pour relever ces défis et exploiter pleinement ses atouts.

Les données socio-économiques les plus récentes concernant la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, publiées par l'INSEE en décembre 2024, offrent un aperçu détaillé de la situation démographique, économique et sociale de ce territoire.

La population du territoire est répartie de manière hétérogène selon les tranches d'âge. Les jeunes de 0 à 14 ans représentent une part significative, tandis que les 15 à 29 ans constituent 13,4 % de la population. La tranche des 30 à 44 ans atteint 15,7 %, suivie par les 45 à 59 ans qui représentent 20,9 %. Les 60 à 74 ans sont presque aussi nombreux avec 20,7 %, et les 75 ans ou plus forment 13,2 % de la population totale. La dynamique démographique actuelle est principalement portée par l'augmentation des classes d'âge les plus élevées, notamment avec une progression de 941 habitants pour les 60-74 ans et de 230 habitants pour les 75 ans et plus.

Le territoire compte 9 458 ménages, parmi lesquels 36,3 % sont constitués d'une seule personne, tandis que 62,6 % regroupent une ou plusieurs familles. Parmi ces familles, 977 ménages, soit 10,3 %, sont monoparentaux.

Le parc immobilier totalise 11 559 logements, dont 81,7 % sont des résidences principales, 7,6 % des résidences secondaires ou des logements occasionnels, et 10,7 % des logements vacants.

En matière d'éducation, la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus présente un niveau de formation varié. Près de 25,7 % ne possèdent aucun diplôme ou détiennent uniquement un certificat d'études primaires, tandis que 28,9 % sont titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent. Le baccalauréat, le brevet professionnel ou un diplôme équivalent concernent 17,7 % de la population, et 20,8 % détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Concernant l'emploi, sur les 11 630 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 74,1 % sont actives, dont 63,5 % disposent d'un emploi, tandis que 10,7 % sont au chômage. Parmi les 25,9 % d'inactifs, 8,1 % sont élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés, et 8,3 % sont retraités ou préretraités.

Le revenu disponible médian par unité de consommation s'établit à 20 770 €. Toutefois, la précarité demeure une réalité pour une partie de la population, avec un taux de pauvreté de 17,5 %. Cette situation varie selon l'âge du référent fiscal : 25,8 % des moins de 30 ans sont concernés, suivis de 21,8 % chez les 30-39 ans, 17,8 % pour les 40-49 ans, 17,1 % chez les 50-59 ans, 14,3 % chez les 60-74 ans et 15,3 % pour les 75 ans et plus.

La CCQC et ses enjeux transversaux pour 2025/2026

Les enjeux transversaux de la communauté de communes du Quercy Caussadais doivent sans cesse se positionner en s'interrogeant sur le fait que son offre de service actuelle doit permettre de couvrir les besoins de demain dans le cadre de ses compétences.

Domaines de compétences :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Développement économique
- Appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain
- Politique du logement et du cadre de vie
- Mise en place d'une politique de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits
- Mise en place d'une politique d'assistance aux personnes âgées
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Emploi
- Tourisme ; Culture
- Services scolaires
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a décidé de reporter l'élaboration de son SCOT. Cette décision fait suite à l'échec du précédent, principalement attribué à un manque de concertation et à une inadéquation avec les besoins spécifiques du territoire. Ce choix stratégique vise à recentrer les efforts sur l'élaboration d'un projet de territoire adapté, en priorisant les orientations politiques à l'échelle intercommunale plutôt qu'à celle du bassin du Pays Midi Quercy.

Le projet de territoire s'inscrit dans une démarche collective impliquant chaque commune, ses élus, ses services et ses partenaires locaux. Cette approche participative permettra :

- Un diagnostic partagé : Identifier les constats majeurs et les alertes spécifiques sur les thématiques clés du territoire, telles que la transition écologique, l'attractivité économique, l'aménagement du territoire, ou encore la cohésion sociale.
- Une vision stratégique : Définir une ambition claire et partagée pour le Quercy Caussadais, à court, moyen et long terme, en prenant en compte les spécificités locales et les aspirations des habitants.
- Des actions prioritaires : Proposer des initiatives concrètes et innovantes pour répondre aux enjeux identifiés.

Pour garantir la réussite de ce projet, une méthodologie est mise en place. Cette démarche permettra d'assurer une large implication des parties prenantes et de bâtir un projet cohérent, adapté aux réalités du territoire. En s'appuyant sur les orientations stratégiques établies, il garantira une continuité et une meilleure intégration des objectifs territoriaux à l'échelle intercommunale. Il s'agit également de renforcer le sentiment d'appartenance à la dynamique intercommunale, tout en respectant pleinement l'identité de chaque commune.

Service instructeur et appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain

Le service instructeur et d'appui technique sur le domaine public routier et l'aménagement urbain est composé de 8 agents pour 7,6 ETP. Il assure plusieurs missions essentielles en matière d'urbanisme réglementaire, de planification et de gestion de la voirie.

Urbanisme et autorisations d'occupation du sol

Le service instruit les autorisations d'urbanisme, informe le public, réalise les enquêtes de terrain et assure le suivi administratif des décisions. Il joue un rôle clé dans la veille juridique, le conseil aux communes et l'assistance sur les contentieux. Il participe également à la planification territoriale en accompagnant les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, schémas d'assainissement).

3 941 dossiers en 2024 dont (39% CCQVA, 37% CCQC et 25% CCQRGA) contre 4320 en 2023, soit une baisse de 10% en raison de la conjoncture économique.

Système d'Information Géographique

Le service SIG joue un rôle central dans la structuration et l'administration des bases de données géographiques, en assurant la mise à jour et la fiabilisation des circuits d'acquisition des données. Il veille à l'évolution des bases thématiques, notamment en matière d'urbanisme, de foncier, de réseaux

et de voirie. Il contribue à l'observation du territoire en réalisant des études cartographiques et en fournissant des analyses précises sur le développement économique et le foncier urbanisable. Son action s'étend à la préparation et à la mise à disposition des données pour les services internes, les communes et les partenaires extérieurs.

En parallèle, il participe à l'amélioration des applications SIG, assure un appui technique aux utilisateurs via une hotline et dispense des formations. Il garantit également le bon fonctionnement de l'infrastructure SIG en lien avec les prestataires informatiques. Enfin, il répond aux besoins spécifiques en produisant des documents cartographiques sur demande, tels que des cartes et des atlas, pour accompagner la prise de décision des collectivités.

Voirie et circulation

Le service appuie les collectivités sur la gestion de la voirie et des circulations, l'entretien des ouvrages d'art, la programmation des travaux et l'élaboration des plans pluriannuels d'investissement. Il accompagne la CCQC dans ses projets nécessitant une expertise technique. Grâce à son action, le service joue un rôle transversal en intégrant les enjeux réglementaires, environnementaux et économiques dans la gestion du territoire.

- Marché Public (Programmes voirie) : 2 accords-cadres, 10 MAPA et 6 consultations sur devis
- Révision des tableaux de classement : 2 révisions/an
- Règlementation : 25 PMV (permissions de voirie) et 13 arrêtés + un guide de gestion en cours de validation

Sollicitations des communes :

Caussade :

- PPI sur 5 ans réalisé à 50 %, mais la phase de planification reste en suspens faute de retour de la commune, recensement des ouvrages d'art limité à 25 % en raison de l'attente de la période d'étiage (octobre-novembre), recensement des chemins ruraux, audit de signalisation et projet de mobilité douce reportés (manque de temps et absence de retour concret de la commune).

Labastide de Penne :

- Labastide-de-Penne : PPI et mise à jour du tableau de classement prévus en 2025.

Mirabel :

- Recensement des chemins ruraux repoussé à 2025, les élus devant encore travailler sur le sujet avant sollicitation, aménagement du cheminement le long de la RD 40 reporté à 2025.

Septfonds :

- PPI ajourné en raison de la fin de mandat, accompagnement du Plan de Référence / Plan Guide avancé à 60 %, tandis que la mise à jour du tableau de classement est prévue en 2025.

Auty :

- Élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2025 achevée à 100 %.

Molières :

- Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace de retournement pour les bus réalisé à 100 %.

Montalzat :

- PPI en cours, réalisé à 80 %, avec un objectif de finalisation en 2025. Une proposition a été formulée.

Puylaroque :

- PPI finalisé à 100 %, mise à jour du tableau de classement en cours (80 %), tandis que le projet de sécurisation et cheminement piéton sur la RD 17 a été ajourné par la commune.

Saint-Georges :

- Mise à jour du tableau de classement finalisée à 100 %.

Réalville :

- PPI sur 3 ans achevé à 100 %, mise à jour du tableau de classement prévue en 2025, et aménagement du cheminement 2024-2026 bien avancé (100 % en 2024, production du marché sur 3 ans + TF).

Montalzat :

- Elaboration d'un PPI, 80% de réalisation

Ouvrages d'Art

- 14 communes de la CCQC ont bénéficié du Programme National Ponts 1, initié par le plan de relance de l'Etat en décembre 2020, suite à un rapport d'information du Sénat sur la situation des ponts en France (2019). Ce rapport pointe une méconnaissance du patrimoine et alerte sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien. La mise en place de cette étude doit permettre aux collectivités une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.
- 4 communes de la CCQC ont bénéficié du Programme National Ponts 2.
- 1 commune de la CCQC fera l'objet d'un recensement et de la production des Carnets de Santé en interne car la commune n'est pas éligible au programme national (partenariat avec un agent de la commune et l'agent en charge de l'appui technique CCQC).

Objectifs 2025

Recensement des chemins ruraux :

- Mise en place d'un outil SIG pour suivre et mieux connaître le patrimoine routier. Les défis rencontrés incluent le temps, le budget et le développement du logiciel.
- Mutualisation de l'appui technique : Des sollicitations ont été formulées par plusieurs communes extérieures à la CCQC pour bénéficier d'un appui réglementaire et

technique. Toutefois, la mise en œuvre se heurte à plusieurs obstacles, la nécessité de rédiger une convention d'adhésion, l'absence d'un cadre défini pour la mutualisation et l'absence d'un recensement précis des besoins des communes intéressées

- Conformément à l'article 102 de la loi 3DS de février 2022, un régime de recensement temporaire suspend la prescription trentenaire pour deux ans. Les communes doivent engager ce travail avant la fin du mandat municipal.
- Gestion des Ouvrages d'Art : Les Carnets de Santé des Ouvrages d'Art recommandent une meilleure gestion, mais ce sujet reste peu prioritaire pour les communes.

A horizon fin 2025, tout le patrimoine de la communauté de communes sera connu.

Depuis octobre 2022, on sait que 75 % des ouvrages auront besoin de travaux dans les 10 prochaines années.

Assainissement

- Révision des schémas communaux d'assainissement des eaux usées en collaboration avec les services de l'État. L'appui du guide du CEREMA est envisagé pour la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). Cependant, des contraintes subsistent, notamment un manque de temps et d'accompagnement de la part de l'État et d'un élu de la collectivité (EPCI).
- Gestion des eaux pluviales : Une réflexion doit être menée avec l'accompagnement du syndicat des eaux (SIEACA)
- Défense incendie : Une réflexion est engagée sur la mise à jour des pesages des Points d'Eau Incendie (PEI), avec un accompagnement du SIEACA.

Urbanisme, Aménagement et Énergies Renouvelables

- Énergies renouvelables et urbanisme : La loi APER du 10 mars 2023 encadre le développement de l'agrivoltaïsme et des installations photovoltaïques au sol.
- Un document-cadre de la Chambre d'Agriculture est attendu début 2025 (probablement en septembre) pour définir les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) et leur intégration dans les documents d'urbanisme. Cela aura des incidences majeures sur la planification et l'aménagement du territoire.

Zones de Contines : Projet Occirail

En ce qui concerne le calendrier 2025, les étapes clés sont les suivantes :

- Création de la société de portage immobilier en mars prochain ;
- Mise en place des financements ;
- Lancement des études en juin 2025 ;
- Début des travaux en mars 2026 ;
- Achèvement prévu pour décembre 2027.

Montagnac :

Positionnement nécessaire sur la stratégie à adopter.

Politique du logement et du cadre de vie.

Réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales - Mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à partir du 1er janvier 2025

À compter du 1er janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales introduit la création du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), destiné à améliorer l'habitat privé sur l'ensemble du territoire. Ce service public s'inscrit dans la continuité du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), qui a pris fin en 2024.

Objectifs du SPRH :

1. Assurer un service universel pour l'amélioration de l'habitat privé, accessible à tous les ménages (propriétaires occupants, bailleurs, copropriétaires, etc.).
2. Étendre le champ d'action à la rénovation énergétique, à la résorption de l'habitat indigne et dégradé, ainsi qu'à l'adaptation au vieillissement et au handicap.

Missions : Les Espaces Conseil France Rénov' (ECFR) seront les principaux vecteurs du SPRH. Ces espaces auront pour mission de :

- Fournir des conseils gratuits et indépendants aux ménages.
- Offrir une information complète sur les différentes thématiques de la rénovation de l'habitat (énergétique, adaptation, résorption de l'habitat indigne, etc.).
- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation via des conseils techniques, financiers et juridiques.

Les trois volets principaux des missions seront :

1. **Dynamique territoriale** : mobiliser les publics prioritaires (précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, etc.).

2. **Information, conseil et orientation** : pour tous les types de ménages et sur toutes les thématiques de la rénovation.
3. **Accompagnement** : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les projets complexes de rénovation, avec l'intervention possible d'un Accompagnateur Rénov'.

Évaluation et situation actuelle : L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Quercy Caussadais a déjà montré son efficacité, avec un nombre important de logements réhabilités et adaptés. En comparaison avec les autres territoires voisins (QRGA, QVA), le Quercy Caussadais a démontré un besoin plus important en réhabilitation, notamment pour les propriétaires occupants et pour les travaux d'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie ou handicapées.

Proposition d'organisation et financement : La communauté de communes du Quercy Caussadais a confié au PETR l'animation du Pacte territorial pour le SPRH, en collaboration avec les trois EPCI (Quercy Caussadais, QRGA, QVA).

Le PETR doit donc assurer les missions obligatoires du SPRH pour tous les publics et certaines missions facultatives pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs, en partenariat avec un prestataire pour les conseils personnalisés et l'accompagnement des ménages.

Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

		Objectifs 2024	Montants 2024 en € TTC	Objectifs 2025	Montants 2025 proposition 1	Montants 2025 proposition 2
QC	PB	4	20 000	4	20 000	20 000
	PB vacant	0		2	0	2 000
	PO énergie	30	15 000	18	9 000	9 000
	PO TD	0		2	0	1 000
	Autonomie	20		30	0	0
	TOTAUX	34	35 000	52	29 000	31 000

En tenant compte du contexte et de l'évaluation de l'OPAH ces 5 dernières années, il est proposé à la CCQC d'attribuer les primes complémentaires aux aides de l'ANAH suivantes aux propriétaires éligibles :

- 5000 € pour tout logement locatif créé (comme l'OPAH actuelle),
- 1000 € supplémentaire par logement en sortie de vacance limité à 2 dossiers par an,
- 500 € pour les PO énergie (comme l'OPAH actuelle),
- 500 € supplémentaires aux PO très dégradés, soit 2 dossiers max par an.

Règlement intercommunal d'aide à l'immobilier

Suite à la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie n° CP/2023-04 qui fixe de nouvelles modalités d'intervention de la Région pour soutenir les entreprises ayant des projets d'investissements matériels et immobiliers, il est nécessaire de remettre à jour notre RIAIE en tenant compte des principaux changements suivants :

- Auparavant, la Région pouvait financer les projets immobiliers d'entreprise jusqu'à 70 % du montant d'aides publiques légal autorisé fixé par l'Europe) et la Communauté de

communes pouvait compléter les 30 % restant. A l'avenir, dans le cadre de ces nouveaux dispositifs, l'intervention de la Région n'excèdera pas l'aide accordée par la CCQC.

- L'aide à l'immobilier d'entreprise de la Région n'est plus un dispositif particulier, mais fondu dans le cadre du nouveau contrat entreprise d'avenir Occitanie qui ciblera essentiellement de grands projets structurants avec un impact local fort, suffisamment générateur d'emplois et mobilisant une phase de transformation critique de l'entreprise : d'un point de vue digitale, technologique, environnemental et social ...
- Le dispositif spécifique "pass commerce de proximité" Occitanie qui vise à soutenir le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce de proximité en zone dépourvue a vu également son aide plafonnée diminuer de moitié, passant ainsi de 20 000 € à 10 000 € par dossier.

Pour que notre règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise reste un dispositif attractif localement et corresponde au mieux aux besoins de notre territoire, il est proposé de cibler prioritairement les entreprises de moins de 50 salariés et d'assouplir et élargir certains critères d'éligibilité du RIAIE :

- Certains commerces pourront être notamment aidés dans la mesure où il s'agira d'une activité répondant à de nouveaux besoins ou s'agissant du dernier commerce de proximité, participant ainsi au dynamisme de l'économie locale (circuits courts, emplois directs ou indirects, valorisation de savoir-faire locaux...);
- Les activités de restauration, d'hôtellerie et de camping relevant du secteur touristique seront désormais éligibles, à condition qu'il y ait au moins 2 emplois créés (Equivalent Temps Plein) dès le lancement de l'activité.

Règle actuelle (dernier RIAIE en vigueur) :

- Le montant minimum de l'investissement éligible doit être de **40 000 €** (et 60 000 € en ce qui concerne l'industrie agro-alimentaire),
- La subvention de la communauté de communes est plafonnée à **50 000 €** par dossier.

Nouvelle règle proposée :

- Le montant minimum de l'assiette éligible des investissements et travaux doit être de **10 000 €**;
- La subvention de la communauté de communes est plafonnée à **25 000 €** par entreprise.

La liste des travaux et dépenses éligibles liées à l'investissement immobilier des entreprises, quant à elle, ne changera pas.

CTG

L'évolution de l'offre d'accueil sur le territoire vise à mieux répondre aux besoins des familles et des enfants. Une attention particulière est portée à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les ALAE et les ALSH du Quercy Caussadais. Cette démarche s'appuie sur un état des lieux des besoins, la mise en place de formations mutualisées et une réflexion sur le rôle de référents handicap en lien avec le futur Pôle Ressources Handicap. Parallèlement, les conditions d'accueil des tout-petits (2-6 ans) sont repensées pour s'adapter aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, avec des locaux mieux adaptés, des protocoles spécifiques et un renforcement des liens avec les acteurs de la petite enfance.

L'accessibilité des familles aux ALAE et ALSH est également harmonisée pour éviter les ruptures d'accueil, notamment en août et à Noël. Des mutualisations d'ouverture sur ces périodes sont envisagées, avec un repérage des besoins organisé par les centres de loisirs sur les trois bassins de vie identifiés.

Les actions en faveur de la parentalité se développent à travers plusieurs projets. La Maison de la Parentalité, portée par l'UDAF, ambitionne de regrouper des services innovants tels qu'un LAEP ouvert le dimanche, une pouponnière sociale et un espace de rencontre parents-enfants. Des ateliers et débats thématiques répondent aussi aux préoccupations des parents sur des sujets variés, tandis qu'une réflexion est engagée pour déployer un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sur le territoire, afin de soutenir les jeunes en mal-être et leurs familles.

Pour renforcer la cohésion territoriale des services aux familles, un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'accueil du jeune enfant est en cours d'élaboration. Ce document définira les modalités d'évolution de l'offre et les coûts associés. Le projet de Pôle Petite Enfance avancera cette dynamique en regroupant plusieurs services intercommunaux (Relais Petite Enfance, LAEP, crèche de 59 places), avec une augmentation de capacité d'accueil de 20 %. En parallèle, la relocalisation du SESSAD et la création d'une antenne CAMSP à proximité de ce pôle permettront de répondre aux besoins des familles dans un cadre moderne et fonctionnel.

La structuration d'une politique jeunesse s'appuie sur la création de groupes de travail dédiés aux thématiques liées à la jeunesse (citoyenneté, loisirs, santé, etc.), par tranche d'âge. Une offre spécifique pour les 10-14 ans est également envisagée pour répondre aux attentes de cette tranche d'âge, souvent en décalage avec l'offre classique des centres de loisirs. Des espaces dédiés, des ateliers et des séjours coconstruits avec les jeunes permettront de mieux répondre à leurs besoins.

Dans une logique de proximité avec les publics fragiles, la Communauté de Communes poursuit ses collaborations avec les trois France Services présentes sur le territoire pour mieux analyser les besoins et adapter les services. Le projet de mobilité solidaire, porté par le Pays Midi Quercy, vise également à faciliter l'accès aux soins des seniors en perte d'autonomie.

Enfin, le développement des Espaces de Vie Sociale (EVS) constitue un levier pour renforcer le lien social. Le projet porté par l'APAS 82 à Caussade est en phase de diagnostic pour ajuster son offre aux besoins locaux. D'autres initiatives similaires seront encouragées sur les bassins Est et Ouest, avec une réflexion globale sur la compétence d'animation de la vie sociale à l'échelle intercommunale.

La petite enfance

En 2024, le Jardin des Pitchouns a évolué grâce à un nouvel agrément PMI : passage au statut de « Petite crèche », accueil dès 18 mois (contre 24 mois auparavant) et capacité constante de 24 enfants, y compris les mercredis et vacances.

Avec 26 598 heures réalisées (contre 19 864 en 2023) pour 56 enfants, la mission de référent santé obligatoire a été intégrée (30 heures/an). Des projets pédagogiques ont enrichi l'année, notamment sur la sensibilisation au vivant, financé par la CAF, et des ateliers culturels. Une mise en relation avec l'équipe de Chapi-Chapeau a été amorcée en vue du futur Pôle Petite Enfance.

Pour 2025, les priorités seront de maintenir ce niveau d'activité, intégrer un contrat de professionnalisation, formaliser des critères d'attribution pour le guichet unique, poursuivre les projets pédagogiques et améliorer l'accueil via un décloisonnement hebdomadaire au local rue Lavoisier.

Le Relais Petite Enfance (RPE) a enregistré une légère baisse des places d'accueil (199 contre 203 en 2023), mais a renforcé son accompagnement : 188 matinées d'éveil, 320 contacts avec assistantes maternelles, 250 avec les familles, des formations et projets culturels avec divers intervenants.

En 2025, un plan de promotion de l'accueil individuel sera déployé en partenariat avec la CAF et le SSPA. Un guichet unique, effectif en septembre, simplifiera le parcours des familles. L'accompagnement des assistantes maternelles et des familles restera une priorité.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), ouverts en janvier 2024, ont proposé 621 heures d'accueil pour 207 familles. Une réorganisation a vu la fermeture du site de Molières et l'ouverture de celui de Puylaroque en septembre.

En 2025, l'objectif sera une augmentation de 10 % de la fréquentation, renforcée par une communication ciblée et une participation active au réseau parentalité départemental.

La coordination petite enfance a avancé sur le projet de Pôle Petite Enfance, validé par la CAF en décembre 2024, avec une ouverture prévue en 2027. L'élaboration du schéma d'accueil, finalisée en 2025, accompagne des réflexions sur l'itinérance et la modernisation des infrastructures à Montpezat-de-Quercy, Puylaroque et Molières.

En parallèle, le partenariat avec Chapi-Chapeau prévoit une reprise en régie en septembre 2026, précédée de discussions avec les salariés dès 2025. Une révision des financements garantira un équilibre budgétaire face aux charges croissantes.

L'assistance aux personnes âgées

L'assistance aux personnes âgées repose sur des dispositifs essentiels tels que le portage des repas et la téléassistance, assurés par des associations partenaires. Actuellement, 135 bénéficiaires profitent du service de portage de repas, encadré par une convention en vigueur sur la période 2022-2024, avec les associations SMAD 82 et ADMR. Pour l'année 2024, les subventions allouées s'élèvent à 55 600 € pour l'ADMR et 127 000 € pour le SMAD 82. Dans le cadre du renouvellement de la convention pour la période 2025-2027, les montants prévisionnels des subventions sont estimés à 187 400 € pour l'ADMR et 412 110 € pour le SMAD 82. L'enjeu principal pour 2025 est d'assurer la continuité du service tout en maintenant la qualité et l'accessibilité des repas aux bénéficiaires.

En parallèle, le service de téléassistance, soutenu par les associations ADMR FILIEN et PRÉSENCE VERTE, bénéficie également de subventions pour garantir son fonctionnement. Pour l'année 2024-2025, l'ADMR FILIEN reçoit une aide de 6 000 €, tandis que PRÉSENCE VERTE perçoit 24 000 €. La période de janvier et février 2025 s'inscrit dans un exercice budgétaire en cours de clôture. Le renouvellement des conventions pour 2025-2027 prévoit une augmentation des subventions, avec 18 500 € pour l'ADMR FILIEN et 80 000 € pour PRÉSENCE VERTE. L'objectif demeure de garantir un accès équitable à ces services pour les bénéficiaires, tout en renforçant la qualité des prestations en lien avec les partenaires.

Transport à la Demande

Le service de transport à la demande, assuré par le prestataire Voyages du Bas Quercy, vise à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et à offrir une solution de mobilité adaptée aux besoins des usagers. Principalement sollicité les lundis et mercredis, il enregistre une fréquentation moyenne de 60 usagers par an. Son financement repose en grande partie sur la Région Occitanie, qui prend en charge 70 % du coût, réduisant ainsi l'impact budgétaire pour la collectivité. En 2024, l'aide régionale s'élève à 17 450 €, dans le cadre d'une convention conclue pour une durée de six ans, de 2024 à 2029.

Pour 2025, plusieurs évolutions sont prévues afin d'optimiser l'accessibilité et le fonctionnement du service. Une plateforme numérique dédiée sera mise en place pour simplifier les réservations et améliorer la gestion des demandes. Chaque année, un devis sera établi par Voyages du Bas Quercy pour validation et reconduction du service. La convention entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais garantit la pérennisation du dispositif jusqu'en 2029. L'objectif principal pour l'année à venir est d'assurer la continuité du service en maintenant une offre accessible et adaptée tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.

Aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage de Caussade dispose de 15 emplacements, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, avec une durée de séjour maximale de trois mois. Le tarif appliqué est de 3,00 € par jour et par emplacement, auquel s'ajoutent les coûts des fluides consommés : 5,50 € par m³ d'eau et 0,40 € par kWh d'électricité. Une caution de 100,00 € est demandée à l'arrivée.

Le taux moyen d'occupation s'élève à 55,31 %, avec 22 ménages accueillis sur la période étudiée, soit un total de 70 usagers. La répartition des séjours montre que 12 % des usagers restent moins de 15 jours, 16 % entre 15 jours et un mois, 12 % entre un et trois mois, tandis que 48 % prolongent leur séjour au-delà de six mois. Parmi eux, 46,22 % sont mineurs, dont 40 % en âge d'être scolarisés.

L'aire fonctionne sans réservation préalable, avec un délai de carence de deux mois entre deux séjours, sauf dérogation exceptionnelle. Chaque emplacement, d'une superficie moyenne de 150 m², est équipé d'un auvent comprenant un point d'eau, une douche et un sanitaire, garantissant un minimum de confort aux usagers.

Perspectives 2025 :

- La répartition de façon équitable des efforts demandés aux EPCI en tenant compte de leur taille, des équipements déjà réalisés à une réduction des écarts constatés entre les territoires dans l'accueil des gens du voyage est en cours de finalisation.
- La prescription d'un effort de rattrapage à travers la création de 164 places en terrains locatifs familiaux (TFL) ou en logement adapté (PLAI) dont 16 sont préconisées sur la commune de Caussade pour reloger les familles sédentarisées sur l'aire intercommunale de « Gouzes » est toujours en discussion.

Informatique

- Renforcer la sécurité informatique des services avec la directive NIS 2
- 1ère tranche changements de PC car passage à Windows 11, services administratifs, rivières, collecte et ADS => environ 22 000 euros
- Application Cloud Netexplorer avec TGA (fonctionnement) => 4100 euros (20 utilisateurs)

Informatique des écoles

- Continuité du socle numérique : vidéo-projection et PC maîtres => 40 000 euros environ TTC contre 27 000 ttc environ en 2024

L'Emploi

Depuis 2006, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais s'investit dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), cofinancé par le Fonds Social Européen Plus (FSE+). Ce dispositif permet de lever les freins à l'emploi, d'améliorer l'insertion socioprofessionnelle et de renforcer l'employabilité sur le territoire. Dans cette dynamique, la collectivité poursuit ses actions en développant des initiatives ciblées et en consolidant ses dispositifs.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA constitue un axe prioritaire, avec 37 personnes suivies en 2024, dont 40 % ont accédé à un emploi et 9 % à une formation. En 2025, le financement de 25 parcours de six mois renouvelables est prévu, en tenant compte des évolutions introduites par la Loi Plein Emploi, notamment l'obligation d'une activité hebdomadaire de 15 heures.

La Communauté de Communes s'implique également dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) en partenariat avec l'EREF et le Comité Local pour l'Emploi (CLE). Cette collaboration a permis, en 2024, à cinq participants du PLIE de signer un contrat à durée indéterminée.

Le service EREF a été renforcé avec l'arrivée d'une troisième conseillère, facilitant l'accompagnement de 15 bénéficiaires supplémentaires dans le cadre du PLIE. De nouvelles actions ont ainsi été mises en place, comme des ateliers thématiques gratuits (gestion du budget, santé, estime de soi) et l'ouverture d'une permanence à Septfonds depuis septembre 2024.

En 2024, le PLIE a enregistré 93 participants, avec une moyenne d'âge de 42 ans. Parmi eux, 41 ont quitté le dispositif, dont 61 % avec une issue positive (emploi, formation, création d'entreprise). De plus, 17 bénéficiaires ont été reconnus comme travailleurs handicapés (RQTH).

Pour 2025, l'objectif est d'accompagner 90 bénéficiaires grâce à une équipe renforcée, avec un budget prévisionnel de 85 790,11 €, financé à 50 % par le FSE+, à 20,98 % par des fonds publics nationaux et à 29,02 % par autofinancement.

Perspectives 2025

Accompagnement de 90 bénéficiaires grâce à une équipe renforcée.

Budget prévisionnel de 85 790,11 €, financé par :

- 50 % du Fonds Social Européen Plus (FSE+).
- 20,98 % de fonds publics nationaux.
- 29,02 % en autofinancement.

France Services

L'espace France Services du Quercy Caussadais demeure un acteur essentiel de l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et numériques. Entre janvier et septembre 2024, il a enregistré 8 128 contacts, comprenant des visites physiques, des appels téléphoniques et des accompagnements de courte durée. Les conseillers ont apporté un suivi individualisé à 1 662 personnes sur des thématiques variées, telles que la retraite, l'emploi, les démarches en ligne via l'ANTS, ainsi que les prestations de la CAF et de la CPAM.

Afin d'élargir son offre, l'espace France Services a accueilli de nouveaux partenaires en 2024, notamment France Rénov', qui propose une permanence mensuelle dédiée à la rénovation énergétique, ainsi que plusieurs acteurs locaux tels que la Communauté 360°, Germinal 82 et la Fondation Optéo, renforçant ainsi l'accompagnement des publics en difficulté sociale, professionnelle ou en situation de handicap.

Consciente de l'importance d'un accueil de qualité et d'un accès facilité aux services numériques, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a investi dans l'amélioration de l'espace France Services en 2024. Ces efforts ont permis de moderniser les équipements afin de faciliter la relation entre les partenaires et les usagers et de développer la médiation numérique. Parmi les acquisitions figurent des ordinateurs portables avec une valise de transport pour les ateliers délocalisés, un vidéoprojecteur et un écran de projection pour l'animation d'ateliers, ainsi qu'un système de visioconférence mobile pour optimiser les échanges à distance. Le coût global de ces investissements s'élève à 7 616 € HT, financé à 42 % par des subventions et à 58 % par autofinancement.

Les Journées France Services, organisées du 7 au 11 octobre 2024, ont été l'occasion de mieux faire connaître les services proposés. À travers une présence sur le marché de Caussade, des animations sur site en collaboration avec divers partenaires et des ateliers numériques pratiques, l'événement a permis d'aller à la rencontre des habitants et de sensibiliser un large public aux ressources disponibles.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Générale, un groupe de travail a été mis en place pour analyser les besoins locaux et adapter l'offre de services. Lors de la réunion du 17 octobre 2024, plusieurs enjeux ont été soulevés, notamment les disparités territoriales entre bourgs-centres et communes isolées, la nécessité d'un accompagnement renforcé pour les publics fragiles et la réflexion autour de l'installation de permanences supplémentaires à Septfonds et Réalville. Un questionnaire sera diffusé afin d'affiner l'analyse des besoins et d'ajuster les services en conséquence.

L'accompagnement numérique constitue un axe prioritaire, avec une volonté d'élargir l'accès aux outils digitaux à un public plus diversifié. Depuis 2023, la conseillère numérique a développé un programme d'ateliers déployés sur l'ensemble du territoire, notamment dans les communes éloignées, les médiathèques, les centres de loisirs et en partenariat avec l'Éducation nationale et les Apprentis d'Auteuil. Un accompagnement spécifique est également proposé aux professionnels de la petite enfance afin de répondre à leurs besoins. Entre janvier et octobre 2024, ces actions ont permis d'accompagner 2 313 personnes, dont 934 nouveaux usagers, témoignant du succès et de l'utilité des initiatives mises en place.

Le Tourisme

En 2024, la fréquentation touristique sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a augmenté de 4,9 %, atteignant 712 000 nuitées. Toutefois, la fréquentation des bureaux de l'Office de Tourisme a diminué, en raison de divers facteurs :

- Travaux dans le centre-ville de Caussade, compliquant l'accès et la visibilité.
- Fermeture temporaire du Bureau d'Information Touristique (BIT) et accueil délocalisé à la médiathèque.
- Contexte national : élections, Jeux Olympiques, météo capricieuse.
- Contraintes budgétaires des visiteurs, impactant les dépenses de loisirs et de restauration.

Malgré ces défis, des signaux positifs sont à noter :

- Hausse de la fréquentation à l'Épopée Chapelière, soutenue par la Nuit des Musées et l'émission "La Carte au Trésor".
- Augmentation des animations, visites guidées et de la portée sur les réseaux sociaux.
- 873 visiteurs accueillis en 37 groupes, un chiffre stable par rapport à 2023.

Actions et initiatives

L'Office de Tourisme a poursuivi ses missions clés :

- Accueil et orientation des visiteurs.
- Promotion du patrimoine, des savoir-faire et des produits locaux (site internet, réseaux sociaux).
- Organisation d'événements culturels et de visites guidées en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire et la CCQC.
- Développement d'ateliers pour le jeune public (peinture médiévale, pêche).
- Communication renforcée via une newsletter, des articles et des communiqués radio.
- Engagement en faveur du tourisme durable (tri des déchets, collecte de piles, entretien des sentiers de randonnée, élaboration du topo-guide départemental).

Défis économiques et environnementaux :

L'Office a adapté son offre aux contraintes économiques des visiteurs : maintien des tarifs, gratuité d'animations. Il a également participé à plusieurs projets structurants :

- Accompagnement ADEFPAT pour analyser les tendances touristiques et repenser la gouvernance.
- Étude sur le tourisme durable, aboutissant à un plan d'action 2025.
- Réhabilitation du BIT : travaux débutés en septembre 2024, avec une mise en avant du patrimoine, des vins et des produits locaux.
- Mise en place d'un outil en ligne pour la déclaration et le paiement de la taxe de séjour, simplifiant la gestion pour les hébergeurs et la collectivité.

Les priorités pour 2025 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées :

- Valorisation du patrimoine avec le Pays d'Art et d'Histoire.
- Développement du label Vignobles et Découvertes à l'échelle départementale.
- Programmation culturelle et touristique en lien avec le service culturel (Cluedo géant pour la Nuit des Musées, chasse aux zombies pour Halloween).
- Tourisme durable : accompagnement des professionnels, autodiagnostic et mise en place d'actions concrètes.
- Gestion et mise aux normes des sentiers de randonnée : entretien, balisage.
- Recherche de financements : suivi de la taxe de séjour, développement de la boutique et de l'événementiel.
- Réouverture du BIT (Quercy Généreux) pour la saison estivale, avec animations et partenariats (vignerons, producteurs, PAH, PAT).
- Renouvellement des labels : Vignobles et Découvertes, Tourisme et Handicap, Office de Tourisme Catégorie 2.

Enfin, le recrutement d'un agent en charge de la médiation serait un atout pour assurer l'animation du Quercy Généreux et renforcer la structuration du tourisme local.

L'Office de Tourisme aborde 2025 avec une ambition forte : renforcer l'attractivité du territoire tout en intégrant les enjeux économiques et environnementaux.

La Culture

Réseau des médiathèques et ludothèque

Le réseau culturel de la Communauté de Communes repose sur un maillage composé de sept médiathèques et d'une ludothèque, qui constituent des lieux essentiels de rencontres, d'apprentissage et d'échanges culturels. Ce réseau fonctionne grâce à une équipe de 10 agents (dont un mis à disposition), le soutien actif de 13 bénévoles répartis entre les sites de Molières, Montpezat-de-Quercy et Puylaroque, ainsi qu'un service civique engagé au sein de la ludothèque.

L'ensemble du réseau offre des horaires d'ouverture flexibles, du lundi après-midi au samedi soir, permettant une accessibilité maximale aux habitants. En 2023, les médiathèques et la ludothèque ont proposé une collection riche de 70 000 documents, incluant livres, jeux, CD, DVD et magazines. Cette offre a permis d'accueillir 3 750 inscrits, avec une fréquentation totale de 46 000 personnes et la réalisation de 87 000 prêts.

Les missions principales du réseau se concentrent sur l'accueil du public, la gestion des collections (équipement, catalogage, etc.), l'organisation d'ateliers variés, des animations pour tous les âges, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des établissements scolaires du territoire. Le budget global du service pour 2024, hors dépenses de personnel, s'élève à 222 000 €.

En 2024, le projet phare du service a été l'étude des futurs locaux pour le regroupement de la médiathèque et de la ludothèque à Caussade, à proximité de l'école de musique. Le choix de l'architecte a été finalisé, avec un budget travaux estimé à 1 500 000 € HT et une ouverture prévue pour le premier trimestre 2027. Un dossier préliminaire a été soumis aux principaux financeurs, dont la DRAC.

Parallèlement, des interventions plus modestes ont été réalisées dans d'autres médiathèques du réseau. À Réalville et Puylaroque, des radiateurs ont été remplacés, et des éclairages LED ont été installés. Ces actions ont été accompagnées de l'achat de mobiliers spécifiques pour un montant de 3 565 €.

L'année 2025 sera marquée par une attention particulière portée aux médiathèques de Molières et Montpezat-de-Quercy, avec des projets d'entretien et d'aménagement (espaces d'exposition,

amélioration thermique). Une réflexion sera également engagée pour la remise aux normes de la médiathèque de Septfonds, portant notamment sur la toiture, les menuiseries et le système de chauffage. En juillet, une animation spéciale sera organisée pour célébrer les 10 ans de la ludothèque. Les acquisitions pour l'ensemble du réseau se poursuivront, en maintenant un niveau qualitatif et quantitatif permettant d'assurer l'attractivité des équipements. Dans la perspective de l'ouverture du pôle culturel, un effort budgétaire sera anticipé pour 2026, soutenu par un financement accru de la DRAC.

École de musique "Les Clés Musicales"

L'école de musique « Les Clés Musicales » constitue un pilier de l'offre culturelle locale, grâce à une pédagogie de qualité et à une diversité d'enseignements. Avec une équipe pédagogique composée de 17 professeurs, dont trois intervenants en milieu scolaire et trois prestataires spécialisés (percussions, chant et violoncelle), l'école propose 15 disciplines, en complément de deux orchestres, l'un adulte et l'autre cadet.

L'école a connu une progression constante de ses effectifs, passant de 188 élèves en 2021 à une prévision de 235 inscrits en 2024. Ce dynamisme reflète l'attractivité de l'établissement et la diversité des enseignements proposés.

En termes d'investissements, après les efforts significatifs liés à l'ouverture des nouveaux locaux en 2023, les dépenses de 2024 ont été plus limitées. Parmi les actions notables, l'installation d'un store au premier étage (1 751 €) et l'acquisition d'instruments et de matériels pédagogiques pour un montant total de 2 016 €.

En 2025, l'école de musique entrera dans une phase de stabilisation, sans investissements majeurs. L'accent sera mis sur le développement pédagogique, avec des animations, des concerts et des échanges avec d'autres conservatoires.

Un plafond de 300 élèves à l'horizon 2028 sera fixé pour garantir un fonctionnement optimal. Cette limitation prendra en compte les capacités des locaux et des enseignants, ainsi que la croissance annuelle moyenne de 20 élèves observée ces dernières années. Le projet d'établissement 2025-2028 intégrera cette réflexion, ainsi que le développement des cours collectifs et la rationalisation des horaires.

Quercy O

Dans le cadre de la gestion du centre aquatique, une analyse des avancées, des difficultés rencontrées et des perspectives d'amélioration s'impose afin de consolider les acquis et d'optimiser son fonctionnement. Voici une synthèse des points-clés pour intégrer ces réflexions dans le rapport d'orientation budgétaire 2024 et les perspectives 2025 :

Le centre aquatique présente de nombreux aspects positifs qui méritent d'être soulignés. Tout d'abord, il propose une offre diversifiée qui s'adresse à un large éventail de besoins et de publics, renforçant ainsi son attractivité auprès des usagers. La gestion énergétique, ensuite, s'est avérée particulièrement efficace dans un contexte marqué par des tensions sur les coûts des fluides, ce qui a permis de réaliser des économies notables. La qualité opérationnelle est également à mettre en avant : grâce à une gestion rigoureuse du personnel, les infrastructures bénéficient d'un entretien exemplaire et l'hygiène est irréprochable. Par ailleurs, la fréquentation a enregistré une hausse de 4,45 % entre 2022 et 2023, témoignant d'un retour progressif des visiteurs après la crise sanitaire. Enfin, les recettes ont progressé de manière significative, avec une augmentation de 30 000 euros entre 2022 et 2023, en grande partie grâce à une révision tarifaire efficace et à une meilleure fréquentation.

Cependant, des faiblesses et des axes d'amélioration doivent également être pris en compte.

Les objectifs commerciaux fixés initialement n'ont pas été atteints, avec une fréquentation globale inférieure aux prévisions contractuelles et des résultats d'exploitation toujours déficitaires malgré une compression des charges. De plus, la politique promotionnelle et événementielle demeure insuffisante. L'absence des animations prévues contractuellement, comme les soirées thématiques, limite l'attractivité du site. Par ailleurs, le centre est marqué par une dépendance financière croissante vis-à-vis de la collectivité, avec une augmentation notable de la compensation versée et un coût moyen par entrée supérieur à la moyenne nationale, ce qui pèse sur les finances publiques.

Un autre point préoccupant réside dans le manque de transparence. Les rapports d'activité présentent des lacunes importantes, notamment sur la ventilation des entrées, les enquêtes de satisfaction ou encore les partenariats. Cela complique le suivi des obligations contractuelles et entrave une gestion optimale. Enfin, certaines catégories de publics, comme les groupes et les scolaires, ont vu leur fréquentation diminuer par rapport à 2019, entraînant une baisse significative des recettes liées aux activités.

Pour l'avenir, plusieurs actions stratégiques semblent essentielles. Il est nécessaire de revoir les objectifs fixés en les adaptant aux réalités du contexte actuel et en identifiant les obstacles rencontrés. Une communication renforcée, à travers un plan promotionnel structuré, pourrait permettre d'accroître la visibilité du centre et d'attirer davantage de visiteurs. En complément, la création d'un calendrier annuel d'événements attractifs et diversifiés serait un atout majeur pour répondre aux attentes du public et respecter les engagements contractuels.

Un audit technique des infrastructures, réalisé à mi-parcours du contrat, pourrait aussi garantir leur durabilité et anticiper les besoins d'amélioration. Par ailleurs, une meilleure transparence dans les rapports d'activité est essentielle pour permettre un suivi rigoureux et une évaluation précise des performances.

Cette analyse souligne les forces sur lesquelles capitaliser, mais aussi les faiblesses à corriger pour pérenniser l'attractivité et la rentabilité du centre aquatique. En mettant en œuvre ces recommandations, il sera possible d'assurer une gestion plus performante et de répondre efficacement aux attentes des usagers et de la collectivité.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Depuis 2012, le tonnage des Ordures Ménagères (OM) ne cesse de diminuer, tandis que celui du Tri Sélectif (TS), en hausse jusqu'en 2021, connaît une baisse depuis 2022. Ces évolutions positives s'expliquent par le maintien d'actions de sensibilisation, le déploiement progressif de composteurs (autonomes, partagés et individuels) et une amélioration du tri des déchets ménagers.

Cependant, 21 % des emballages et papiers recyclables restent présents dans les OM. Par ailleurs, l'augmentation du tri a entraîné une hausse des non-conformités, nécessitant un rappel constant des gestes de tri. Le coût de gestion des déchets présente plusieurs enjeux financiers. Si les coûts de collecte des OM restent conformes aux moyennes régionale et nationale, ceux du transport et du traitement augmentent, dépassant parfois ces mêmes moyennes. De plus, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée sur chaque tonne enfouie, est passée de 25 €/tonne en 2020 à 59 €/tonne en 2024, avec une projection à 65 €/tonne en 2025. Cette hausse se traduit par un coût annuel de 282 138 € pour le territoire en 2024. Parallèlement, le traitement des OM atteint 135,36 €/tonne en 2023, avec une prévision à 180 €/tonne en 2025, soit 741 210 € pour l'année 2024.

Pour inciter à réduire les déchets, l'État a introduit un malus de 5 €/tonne enfouie au-delà des objectifs fixés. Face à cette pression économique, il est impératif de renforcer les actions de prévention, de sensibilisation au tri et de réduction des refus.

Plusieurs programmes sont en cours pour accompagner cette transition :

L'étude d'optimisation du service public de gestion des déchets, explorant notamment un scénario basé à 100 % sur les Points d'Apport Volontaire, et la faisabilité de la tarification incitative en 2025.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui propose des fiches actions adaptées au territoire, mises en œuvre depuis avril 2024. Parmi ces initiatives :

- Promouvoir l'éco-exemplarité des agents et élus.
- Sensibiliser les administrés lors de refus de collecte ou d'événements.
- Développer le tri sélectif chez les professionnels et sur les marchés alimentaires.
- Accompagner la mise en place du tri lors d'événements tels que la Tractomania.

En 2025, ces actions s'étendront à de nouveaux objectifs :

- Renforcer l'éco-exemplarité et la solidarité sur le territoire en favorisant l'économie circulaire.
- Équiper les établissements publics et privés en composteurs autonomes et lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Instaurer le tri des déchets dans les cimetières.
- Sensibiliser les élèves aux gestes de tri et au compostage.

Ces efforts collectifs visent à limiter l'impact financier et environnemental du traitement des déchets, tout en impliquant activement la population et les acteurs locaux.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Adhésion de la CCQC à l'EPAGE Aveyron aval en début d'année 2024
- Continuité du Programme Pluriannuel de Gestion sur le bassin de la Lère
- Mise en place d'un système d'alerte sur le bassin de la Lère (stations de mesure de débit et pluviomètres)
- Etude sur les ouvrages hydrauliques sur le secteur de Caussade Monteils

Pour 2025 :

- Continuité du Programme Pluriannuel de Gestion sur le bassin de la Lère (projets phare restauration du Douvre et du ruisseau d'Aliguières à Septfonds)
- Finalisation de la mise en place du système d'alerte
- Finalisation de l'étude sur les ouvrages hydrauliques sur le secteur de Caussade Monteils

Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- BIT maison des vins
- Pôle culturel
- Pôle Petite enfance
- Service instructeur
- Appartements Lavoisier

Protection et mise en valeur de l'environnement

PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)

1. État des lieux des consommations et productions énergétiques

Le PCAET de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, intégré à celui du Pays Midi-Quercy, vise à :

- Réduire la consommation énergétique : les actions de sensibilisation et d'efficacité énergétique menées ont permis d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics et de soutenir des projets de rénovation énergétique pour les particuliers.
- Augmenter la production d'énergies renouvelables locales : le territoire a vu l'installation de projets solaires (toitures de bâtiments publics et privés) et d'énergies citoyennes grâce à des coopératives locales comme Midi Quercy Énergies Citoyennes.
- Sur le Quercy Caussadais, à ce jour, 707 installations photovoltaïques pour une puissance de raccordement totale de 17 738,0 kW, 0 installations éoliennes, installations hydrauliques, 1 installations de bioénergies pour une puissance de raccordement totale de 499,0 kW.

Sobriété énergétique et transition écologique :

- Des campagnes de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises ont permis d'amplifier les efforts pour la sobriété énergétique.
- L'adhésion à des dispositifs régionaux comme le Fonds Chaleur ou les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) a été un levier pour des projets concrets.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les actions visant à réduire les déplacements carbonés, notamment par le développement d'infrastructures de mobilité douce et de covoiturage, ont contribué à une diminution mesurée des émissions de GES, bien qu'un suivi chiffré plus précis soit attendu.

Points de progrès identifiés en 2024

- Manque de coordination entre communes : l'harmonisation des objectifs au sein des communes reste perfectible pour garantir une stratégie cohérente à l'échelle intercommunale.
- Retard sur certaines cibles : notamment sur la rénovation thermique du parc privé et sur

- le déploiement des énergies renouvelables à plus grande échelle.
- Appropriation citoyenne : bien que des efforts aient été réalisés, une implication plus forte des habitants dans des démarches participatives pourrait accélérer les projets.

Perspectives 2025 :

Création d'une instance de concertation renforcée :

Un comité dédié, composé d'élus, d'acteurs locaux de l'énergie, et de partenaires techniques, pourrait améliorer la coordination et le suivi des projets ENR.

Déploiement des zones d'accélération pour les ENR

En lien avec la loi APER de 2023, une identification stratégique des zones propices (bâtiments publics, friches industrielles, etc.) permettra de dynamiser les installations photovoltaïques et éoliennes.

Intégration des habitants dans la transition :

La sensibilisation des citoyens via des démarches participatives et des dispositifs de financement citoyen comme les coopératives énergétiques sera un axe fort.

Rénovation énergétique et mobilité durable

- L'accompagnement des propriétaires privés pour la rénovation thermique de leurs logements sera amplifié via des guichets uniques.
- Le développement des mobilités douces (pistes cyclables, bornes de recharge électrique) et partagées sera prioritaire.

Suivi et évaluation des impacts

Une méthodologie sera mise en place pour suivre les indicateurs clés du PCAET, tels que la réduction des consommations d'énergie, la baisse des émissions de GES, et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

La communication

Bilan des actions menées

En 2024, la refonte du site internet de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) a permis de le rendre plus attractif et intuitif. Parallèlement, l'acquisition et l'installation prochaine de nouveaux panneaux de signalisation complètent les actions essentielles d'amélioration en matière de communication, identifiées lors de l'état des lieux réalisé en 2022.

La **culture** reste le service le plus demandeur en termes de communication, mais d'autres secteurs, comme les Ordures Ménagères (OM) et la Petite Enfance, ont vu leurs sollicitations croître de manière significative :

- Ordures Ménagères : Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées, incluant des actions spécifiques telles que la promotion du tri sur les marchés, l'utilisation de sets de plateaux pour restaurants, la distribution de composteurs, ou encore la lutte contre les dépôts sauvages.
- Petite Enfance : De nouveaux événements et actions ont enrichi la programmation, notamment :
- Le passage d'une journée à une semaine dédiée à la Petite Enfance.

- Une exposition photo valorisant les métiers du secteur.
- Divers ateliers, sorties et activités organisées par le Jardin des Pitchouns.

Perspectives pour 2025

- Mise en place d'un plan de communication : Un calendrier précis des actions et événements à promouvoir sera élaboré pour assurer une visibilité tout au long de l'année.
- Diffusion renforcée : Des articles relatant les initiatives de la CCQC (par exemple, les ordinateurs pour les écoles ou la distribution de dictionnaires) seront régulièrement transmis à la presse et publiés sur le site internet.
- Évaluation des outils de communication : Une analyse des supports et des actions par service sera conduite à travers des retours utilisateurs. L'objectif est d'améliorer leur efficacité et leur pertinence.
- Bulletin intercommunal : un bilan de fin de mandat sera présenté dans une édition spéciale, mettant en avant les réalisations et projets de la CCQC.
- La communication continuera d'accompagner et de conseiller l'ensemble des services pour garantir la visibilité des missions de la CCQC et renforcer son rayonnement sur le territoire.

LISTE DES DELIBERATIONS 2024

N°DELIB.	DATE CONSEIL	OBJET
2024-01	06/02	Approbation PV précédent conseil
2024-02		DELIBERATION PORTANT AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE QUERCY'O
2024-03		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE MONTALZAT 2023
2024-04		DELIBERATION PORTANT SUIVI ET GESTION DES COURS D'EAU- TRANSFERT DE PROPRIETE AVEC DES PARTICULIERS AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2024-05		DELIBERATION PORTANT GEMAPI – ADHESION A L'EPAGE AVEYRON AVAL
2024-06		DELIBERATION PORTANT FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISE EN PLACE D'UN ORDRE DE MISSION PERMANENT
2024-07		DELIBERATION PORTANT PRISE EN CHARGE PARTIELLE D'UNE ETUDE SUR LA CREATION D'UN POLE FERROVIAIRE MUTUALISE
2024-08		DELIBERATION PORTANT CESSION D'UN TERRAIN AU BENEFICE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS (SDD)
2024-09		DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
2024-10		DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2024-11		DELIBERATION PORTANT INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.
2024-12		DELIBERATION PORTANT OUVERTURE DE CREDIT 1 – BUDGET PRINCIPAL 2024 – Autorisation à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2023
2024-13	12/03	Approbation PV précédent conseil
2024-14		DELIBERATION PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2024-15		DELIBERATION PORTANT TRANSFERT DE COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS AU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT PORTANT SUR UNE PARTIE DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)
2024-16		DELIBERATION PORTANT PROTOCLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – LITIGE DE L'EX-CYBERBASE 5/ DELIBERATION PORTANT FONCTIONNEMENT DU RASED DE CAUSSADE DELIBERATION PORTANT RENOUELEMENT D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)
2024-17		DELIBERATION PORTANT RAPPORT EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

2024-18	09/04	Approbation PV précédent conseil
2024-19		DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2024-20		DELIBERATION PORTANT BUDGET PRINCIPAL CCQC 2024 – FIXATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES D’AMORTISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS EN M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2024
2024-21		DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS
2024-22		DELIBERATION PORTANT BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS 2024 – FIXATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES D’AMORTISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS EN M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2024
2024-23		DELIBERATION PORTANT COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS - APPROBATION
2024-24		DELIBERATION PORTANT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION
2024-25		DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS - APPROBATION
2024-26		DELIBERATION PORTANT BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – VOTE
2024-27		DELIBERATION PORTANT TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ET TAUX DE LA T.E.O.M – BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS
2024-28		DELIBERATION PORTANT COMPTE DE GESTION 2023 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS - APPROBATION
2024-29		DELIBERATION PORTANT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION
2024-30		DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2023 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION
2024-31		DELIBERATION PORTANT OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS – BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE
2024-32		DELIBERATION PORTANT SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
2024-33		DELIBERATION PORTANT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « SPANC » COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION
2024-34		DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2023 « SPANC » COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS – APPROBATION

2024-35		DELIBERATION PORTANT SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2024 – VOTE
2024-36		DELIBERATION PORTANT REVISION DE LA TARIFICATION DES VENTES DE L'OFFICE DE TOURISME
2024-37		DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – COMMUNE DE MONTFERMIER
2024-38		DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REFERENTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION DU PROGRAMME LEADER PMQ
2024-39		DELIBERATION PORTANT ENSEIGNEMENT DE LA NATATION DANS LES ETABLISSEMENTS DU 1 ^{er} DEGRE : CONVENTION TRIPARTITE
2024-40		DELIBERATION PORTANT RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LUDOTHEQUE – BRADERIE DE LIVRES, CD ET DE JEUX – PRIX DE VENTE
2024-41		DELIBERATION PORTANT AVENANT À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « COCON D'EVEIL »
2024-42		DELIBERATION PORTANT CONVENTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES
2024-43		DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2024-44	09/07	Approbation PV précédent conseil
2024-45		DELIBERATION PORTANT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2024-46		DELIBERATION PORTANT SUBVENTIONS AFFAIRES SCOLAIRES
2024-47		DELIBERATION PORTANT SUBVENTIONS 2024 AU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME DU QUERCY CAUSSADAIS
2024-48		DELIBERATION PORTANT RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC – EXERCICE 2023
2024-49		DELIBERATION PORTANT ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DESARTSSONNES
2024-50		DELIBERATION PORTANT CONTEES JEUNE PUBLIC – CONVENTION AVEC LES CONTEURS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024
2024-51		DELIBERATION PORTANT ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NEGR'ARTIS
2024-52		DELIBERATION PORTANT ECOLE DE MUSIQUE : CONVENTION AVEC LE COLLEGE SAINT-ANTOINE
2024-53		DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 – COMMUNE DE MIRABEL
2024-54		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE LAVAURETTE
2024-55		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SAINT-CIRQ
2024-56		DELIBERATION PORTANT FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISE EN PLACE D'UN ORDRE DE MISSION PERMANENT
2024-57		DELIBERATION PORTANT ADHESION AUX MARCHES GROUPES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ AU 1 ^{er} JANVIER 2026

2024-58		DELIBERATION PORTANT RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS- EXERCICE 2023
2024-59		DELIBERATION PORTANT MISE À DISPOSITION DE VELOS A LA GENDARMERIE
2024-60		DELIBERATION PORTANT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : REVISION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (RIAIE)
2024-61		DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA NON DECENCE DES LOGEMENTS SUR LES PERIMETRES DE L'OPAH RU MULTISITE DE CAUSSADE / REALVILLE
2024-62		DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURE DE DEBITS SUR LE BASSIN DE LA LERE
2024-63		DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2024-64		DELIBERATION PORTANT EMPLOIS PERMANENTS / MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° 2017-58 DU 11 AVRIL 2017, N° 2019-48 DU 11 AVRIL 2019, N° 2019-49 DU 11 AVRIL 2019 ET N° 2021-106 DU 11 OCTOBRE 2021
2024-65		DELIBERATION PORTANT MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL – SERVICE CULTURE
2024-66		DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES
2024-67		DELIBERATION PORTANT TRANSFERT DE PROPRIETE DU BATIMENT ACCUEILLANT LA MEDIATHEQUE DE PUYLAROQUE AU BENEFICE DE LA CCQC
2024-68		DELIBERATION PORTANT REPORT PROJET MISE À DISPOSITION TERRAIN AVEC LA COMMUNE DE CAUSSADE
2024-69		DELIBERATION PORTANT CONVENTION CLE « TZCLD »
2024-70		DELIBERATION PORTANT PLIE - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2024-71		DELIBERATION PORTANT PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2024-72		DELIBERATION PORTANT REVERSEMENT OBLIGATOIRE DE LA PART « COMPENSATION PART SALAIRE » (CPS) AUX COMMUNES
2024-73		DELIBERATION PORTANT PETITE ENFANCE – REVISION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR CHAPI CHAPEAU
2024-74	08/10	Approbation PV précédent conseil
2024-75		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE D'AUTY 2024
2023-76		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE CAYRAC 2024
2023-77		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE CAYRIECH 2024
2023-78		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE LAPENCHE 2024

2023-79		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE PUYLAROQUE 2024
2023-80		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SAINT-GEORGES 2024
2023-81		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE SAINT-VINCENT D'AUTEJAC 2024
2023-82		DELIBERATION PORTANT ELARGISSEMENT DES MISSIONS DU SERVICE ADS À L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS À L'AFFICHAGE EXTERIEUR
2023-83		DELIBERATION PORTANT AVENANT À LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE UNIFIE CENTRE INSTRCUTEUR NORD - ADS
2023-84		DELIBERATION PORTANT FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISE EN PLACE D'UN ORDRE DE MISSION PERMANENT
2023-85		DELIBERATION PORTANT POLITIQUE EDUCATIVE – INTERVENANTS EN TEMPS SCOLAIRE 2024-2025
2023-86		DELIBERATION PORTANT ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION STÉPHANIE VASSAL/ COURS DE VIOLONCELLE
2023-87		DELIBERATION PORTANT REVISION STATUTAIRE PETITE ENFANCE
2023-88		DELIBERATION PORTANT PROJET DU POLE PETITE ENFANCE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2023-89		DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PLAN LOCAL INSERTION ET EMPLOI (PLIE)
2023-90		DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL INSERTION ET DE SON PLAN DE FINANCNEMENT
2023-91		DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-92		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE MISE EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES ANNEE 2020 et 2021– SPANC
2023-93		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE MISE EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES ANNEE 2023– OFFICE DE TOURISME
2023-94		DELIBERATION PORTANT TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – POLITIQUE D'EXONERATION
2023-95		DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET L'ASSOCIATION REEL POUR L'ACTION CULTURELLE « ABRACADAMOTS »
2023-96		DELIBERATION PORTANT FIN DE LA MISE À DISPOSITION DU BATIMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS DANS LA PERSPECTIVE DE SA VENTE
2023-97		DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET OFFICE DE TOURISME
2023-98		DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA VENTE DE COMPOSTEURS AUTONOMES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE GESTION DES BIODECHETS

2023-99	03/12	Approbation PV précédent conseil
2023-100		DELIBERATION PORTANT AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA CCQC ET L'ASSOCIATION « CHAPI-CHAPEAU »
2023-101		DELIBERATION PORTANT REPARTITION DE LA SUBVENTION AUX ECOLES DE SPORT
2023-102		DELIBERATION PORTANT TAXATION D'OFFICE POUR LA TAXE DE SEJOUR
2023-103		DELIBERATION PORTANT MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'
2023-104		DELIBERATION PORTANT AVIS POUR DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2025 DE LA COMMUNE DE CAUSSADE
2023-105		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2024 – COMMUNE DE MIRABEL
2023-106		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2024 – COMMUNE DE MONTALZAT
2023-107		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2024 – COMMUNE DE MONTFERMIER
2023-108		DELIBERATION PORTANT ADHESION DE LA COMMUNE DE LEOJAC AU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT A COMPTE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025
2023-109		DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
2023-110		DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
2023-111		DELIBERATION PORTANT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE PREVOYANCE : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR
2023-112		DELIBERATION PORTANT COUPONS ASSOCIATIONS 2024
2023-113		DELIBERATION PORTANT PORTAGE DE REPAS - PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « SMAD82 »
2023-114		DELIBERATION PORTANT PORTAGE DE REPAS - PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « FEDERATION ADMR 82 »
2023-115		DELIBERATION PORTANT TELEASSISTANCE - PASSATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « FEDERATION ADMR 82 »
2023-116		DELIBERATION PORTANT TELEASSISTANCE - PASSATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « PRESENCE VERTE »
2023-117		DELIBERATION PORTANT MISE À DISPOSITION DU SERVICE GEMAPI A L'EPAGE AVEYRON AVAL POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANSFEREES ET DELEGUEES
2023-118		DELIBERATION PORTANT CONTRAT D'EQUIPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE
2023-119		DELIBERATION PORTANT PROJET DE RENOVATION THERMIQUE ET D'EXTENSION DU BATIMENT ADS / CENTRE INSTRUCTEUR NORD

2023-120		DELIBERATION PORTANT PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE A L'ANCIEN LYCEE JEAN-LOUIS ETIENNE A CAUSSADE
2023-121		DELIBERATION PORTANT PROJET DU POLE PETITE ENFANCE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ACTUALISE
2023-122		DELIBERATION PORTANT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE CONTINES
2023-123		DELIBERATION PORTANT REVISION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT DE L'EPCI
2023-124		DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – DEFICIT CAISSE – REGIE DE RECETTES LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE
2023-125		DELIBERATION PORTANT SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – REVISION DES TARIFS DES CONTROLES DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

RETROSPECTIVE

Résultat 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY CAUSSADAIS				
RESULTAT 2024				
FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	9 569 950,10		
	Recettes	10 071 280,78		
	SOLDE EXERCICE	501 330,68		
	REPORT N-1	3 614 951,92		
	SOLDE 2024 (002)	4 116 282,60	a	
INVESTISSEMENT				
	Dépenses	1 144 593,51		
	Recettes	995 990,78		
	SOLDE EXERCICE	-148 602,73		
	REPORT N-1	-26 245,55		
	SOLDE 2024 (001)	-174 848,28	b	
	solde RAR 2024	-415 810,00	c	
	SOLDE AVEC RAR	-590 658,28	b	
	besoin de financ. (1068)			
				SOLDE REEL 2024 INV+ FONCT 3 941 434,32
				SOLDE AVEC RAR 2024 INV+ FONCT (002) 3 525 624,32

Dépenses et Recettes de fonctionnement CCQC

Les dépenses de fonctionnement concernent l'entretien courant des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, le versement des salaires, les indemnités aux élus, les subventions aux associations, les cotisations aux syndicats et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 13.08 % par rapport à 2023, elles concernent principalement le reversement aux communes de la cotisation part salaire, les charges à caractères générales 7.43% (Etude CTG, Etude d'optimisation collecte et valorisation des ordures ménagères, impressions, weka, périodiques médiathèques, droit de reproduction d'œuvre, publications marché du ménage + achat d'unités de publication, transports piscine en augmentation et remboursements des frais aux communes) les charges de personnels et frais assimilés 10.55% s'explique par des mesures générales et individuelles, notamment l'augmentation du point d'indice, les avancements de carrière et la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle. Elle intègre également l'adaptation des effectifs aux besoins du service public, avec des renforts ciblés dans la Petite Enfance, la culture et le développement social.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (jardin d'enfants, école de musique, cyber base, composteurs, mise à disposition de salles de réunion), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions versées (collectivités, budgets Européens, eco-organismes, Caisse d'Allocations Familiales).

En 2024, par rapport à 2023, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 9.05 %. Elles concernent principalement les produits de services, domaine et ventes diverses (redevances droites des services à caractères culturels, social, petite enfance, instruction des actes relatifs à l'occupation des sols, reprises matériaux recyclable, remboursement de frais de mise à disposition...),

Dans le cadre de la M14, les remboursements de frais de personnel entre budgets (par exemple, du budget principal vers un budget annexe tourisme) étaient généralement comptabilisés en chapitre 64 – Charges de personnel, notamment sur le compte 6419 (Remboursement sur rémunérations du personnel). Avec la **M57**, cette écriture est désormais traitée en **produit**, reflétant mieux la logique d'une refacturation de service rendu. Ainsi, elle est enregistrée dans le **compte 708421** (*Redevances pour services rendus – Personnel*), qui appartient au **chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**. Impôts et taxes, 3.14%, dotations, subventions et participations, 19.12%, autre produit de gestion courante, 6.24% (diverses locations locaux)

<i>dépenses de fonctionnement</i>		2020		2021		2022		2023		2024	
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>
011	Charges à caractère général	2 773 802,00 €	1 530 662,30 €	2 144 715,00 €	1 480 965,62 €	1 928 829,00 €	1 727 228,53 €	2 284 053,00 €	1 802 800,86 €	2 582 969,00 €	1 936 833,41 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 001 725,00 €	2 984 023,66 €	3 166 235,00 €	3 114 830,51 €	3 156 435,00 €	3 139 312,30 €	3 417 664,00 €	3 330 965,11 €	3 824 292,00 €	3 682 435,73 €
014	Atténuations de produits	44 200,00 €	1 133,00 €	81 000,00 €	79 014,00 €	51 000,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	51 019,00 €	681 023,00 €	674 535,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000 706,00 €	2 548 455,26 €	2 950 236,00 €	2 804 357,01 €	2 945 142,00 €	2 790 469,90 €	2 691 859,00 €	2 677 927,79 €	3 034 466,00 €	2 675 592,15 €
66	Charges financières	274 940,00 €	193 111,77 €	799 132,00 €	178 349,84 €	173 083,50 €	173 082,90 €	428 214,50 €	210 446,50 €	651 173,00 €	197 632,32 €
67	Charges exceptionnelles	363 900,00 €	10 902,39 €	518 301,00 €	6 825,53 €	12 403,00 €	12 402,55 €	40 791,00 €	40 357,87 €	200,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €	50,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	6 030,00 €	141,86 €	415 941,00 €	7 940,69 €
022	Dépenses imprévues	650 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	301 503,50 €	0,00 €	530 532,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES (hors opération d'ordre)	10 109 773,00 €	7 268 338,38 €	10 260 119,00 €	7 664 342,51 €	8 568 896,00 €	7 882 455,18 €	9 450 162,50 €	8 113 658,99 €	11 190 064,00 €	9 174 969,30 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	658 240,00 €	0,00 €	2 598 533,00 €	0,00 €	2 041 800,00 €	0,00 €	2 448 000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	339 876,00 €	341 874,90 €	357 100,00 €	357 078,54 €	384 344,00 €	393 179,32 €	421 662,00 €	421 660,27 €	450 000,00 €	394 980,80 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 449 649,00 €	7 610 213,28 €	11 275 459,00 €	8 021 421,05 €	11 551 773,00 €	8 275 634,50 €	11 913 624,50 €	8 535 319,26 €	14 088 064,00 €	9 569 950,10 €
	En € / habitant hors opération d'ordre *		347,92 €		366,87 €		377,31 €		388,38 €		439,18 €
recettes de fonctionnement											
		2020		2021		2022		2023		2024	
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>	<i>Budget</i>	<i>réalisé</i>
013	Atténuations de charges	246 844,00 €	226 312,95 €	353 748,00 €	299 182,20 €	208 219,00 €	329 730,30 €	259 917,00 €	321 728,82 €	606 432,00 €	299 812,81 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	197 414,00 €	199 833,80 €	196 394,00 €	180 399,88 €	167 637,00 €	189 610,62 €	180 287,00 €	205 520,30 €	183 972,00 €	548 607,77 €
73	Impôts et taxes	6 342 462,00 €	6 405 118,00 €	6 343 477,00 €	6 354 022,00 €	6 410 372,00 €	6 601 712,00 €	6 951 487,00 €	6 983 048,00 €	7 536 427,00 €	7 202 454,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 210 804,00 €	1 347 010,77 €	1 310 636,00 €	1 347 751,54 €	1 355 509,00 €	1 521 341,93 €	1 482 754,00 €	1 612 429,69 €	1 985 545,00 €	1 920 654,69 €
75	Autres produits de gestion courante	68 920,00 €	53 184,39 €	42 400,00 €	69 429,10 €	152 330,00 €	119 655,25 €	50 530,00 €	78 040,69 €	87 986,00 €	82 910,14 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €	16 623,69 €	5 382,00 €	2 022,91 €	5 366,00 €	17 369,89 €	10 349,00 €	19 162,61 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	250,00 €	0,00 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €	8,14 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTE REELLES (hors opération d'ordre)	8 066 994,00 €	8 248 083,60 €	8 252 287,00 €	8 253 007,63 €	8 299 683,00 €	8 779 428,13 €	8 935 574,00 €	9 219 930,11 €	10 400 612,00 €	10 054 439,41 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 364 655,00 €	2 364 564,39 €	3 005 172,00 €	3 005 171,92 €	3 240 090,00 €	3 240 089,15 €	2 962 931,00 €	2 962 930,82 €	3 614 952,00 €	3 614 951,92 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	2 485,21 €	18 000,00 €	3 330,65 €	12 000,00 €	5 193,31 €	15 120,00 €	1 899,08 €	72 500,00 €	16 841,37 €
	TOTAL RECETTES	10 435 649,00 €	10 615 133,20 €	11 275 459,00 €	11 261 510,20 €	11 551 773,00 €	12 024 710,59 €	11 913 625,00 €	12 184 760,01 €	14 088 064,00 €	13 686 232,70 €
	En € / habitant hors opération d'ordre, hors excédent		394,82 €		395,05 €		420,25 €		455,17 €		



Solde Intermédiaire de Gestion

L'Épargne Brut correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

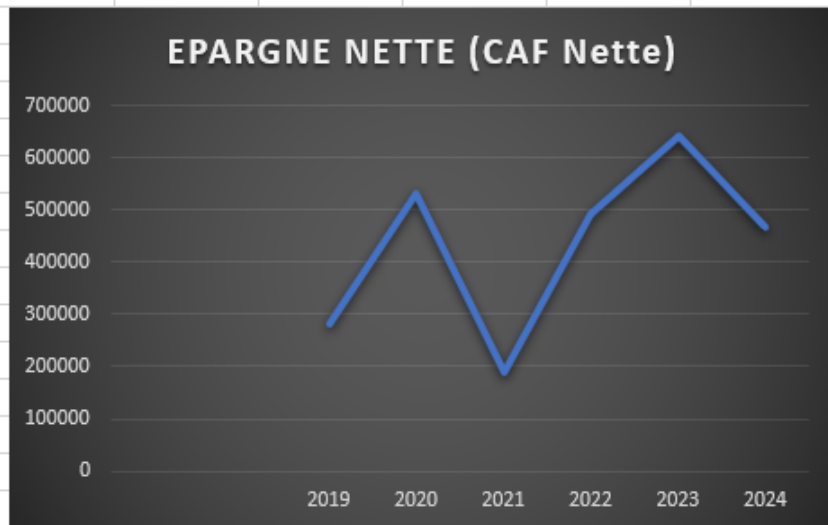
L'Épargne de gestion (épargne brute + frais financiers)

Notre CAF nette (épargne brute – amortissement de la dette) permet de constater notre capacité d'autofinancement pour l'échéance de notre emprunt.

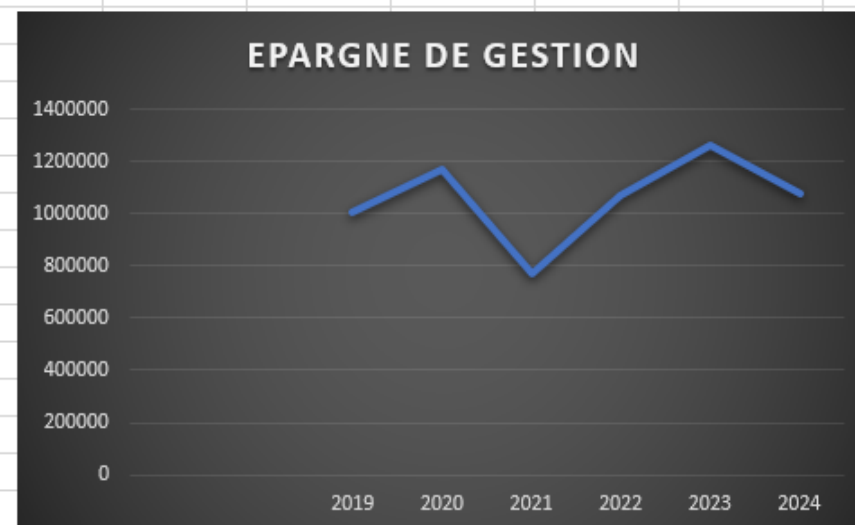
En somme, l'état financier de la CCQC est actuellement positif.

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
recettes confondues sauf opération d'ordre de transfert)	8 117 288,00 	8 248 083,00 	8 253 007,00 	8 779 428,00 	9 219 930,11 	10 054 439,41
Dont DGF + DGF com	240 346,00	250 169,00	261 266,00	272 910,00	288 882,00	210 935,00
Dont fiscalité directe locale (R73111, 112, 118)	3 574 733,00	3 629 823,00	2 481 375,00	2 523 535,00	2 398 284,00	2 509 567,00
DEPENSE DE GESTION	7 322 516,00 	7 268 339,00 	7 664 342,00 	7 882 455,00 	8 113 517,13 	9 174 969,30
Dont charges générales (D011)	1 612 059,00	1 530 662,00	1 480 965,00	1 728 163,00	1 802 800,86	1 936 833,41
Dont Dépense de personnel (D012)	2 877 281,00	2 984 023,00	3 114 830,00	3 139 312,00	3 330 965,11	3 682 435,73
EPARGNE DE GESTION	1 004 319,00 	1 172 856,00 	767 014,00 	1 070 055,00 	1 316 859,48 	1 077 102,11
Frais financiers	209 547,00	193 112,00	178 349,00	173 082,00	210 446,50	197 632,00
EPARGNE BRUT (CAF)	794 772,00 	979 744,00 	588 665,00 	896 973,00 	1 106 412,98 	879 470,11
Amortissement capital de la dette	514 042,00	448 358,00	400 053,00	404 359,00	409 544,85	413 515,67
EPARGNE NETTE (CAF Nette)	280 730,00 	531 386,00 	188 612,00 	492 614,00 	696 868,13 	465 954,44
DEPENSE D'INVESTISSEMENT (Hors dette)	1 197 772,00 	954 636,00 	963 364,00 	1 440 403,00 	1 764 309,69 	1 144 593,51
RECETTES D'INVESTISSEMENT Y. c. cession, hors dette)	1 585 909,00 	595 521,00 	690 728,00 	744 263,00 	1 875 293,72 	991 107,78
EMPRUNT NOUVEAU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	852 710,00 	1 190 993,00 	831 877,00 	558 911,00 	-137 228,59 	-26 245,55
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 FDR	1 521 577,00 	1 363 264,00 	747 853,00 	355 385,00 	670 623,57 	286 223,16
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 831 858,78 	7 384 521,00 	6 984 469,00 	6 580 109,40 	6 171 264,25 	5 757 748,00

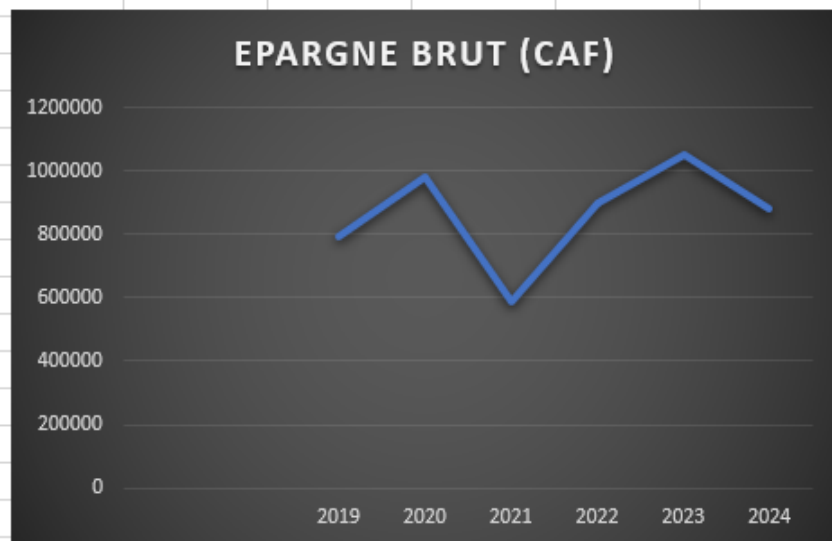
Epargne Brut - Amortissement de la Dette



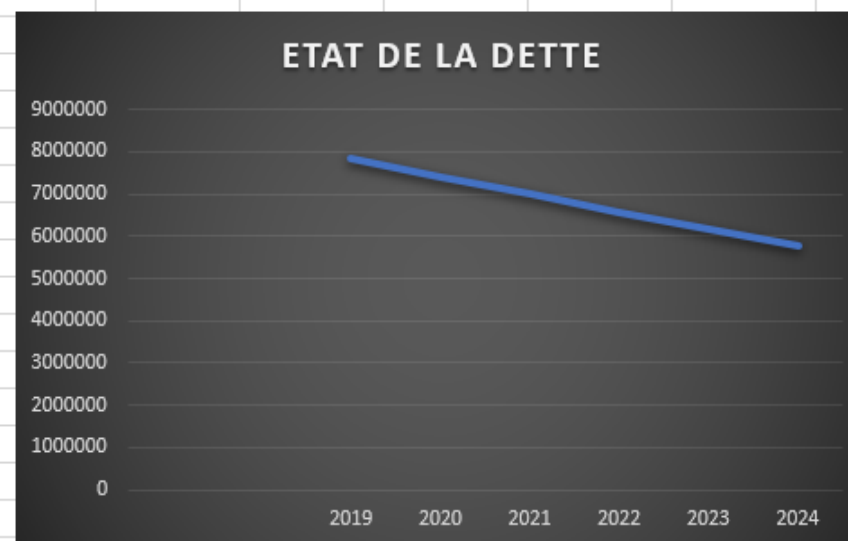
Epargne Brut + frais financiers



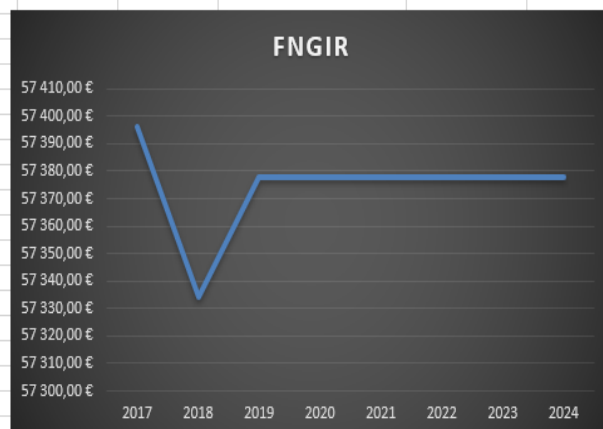
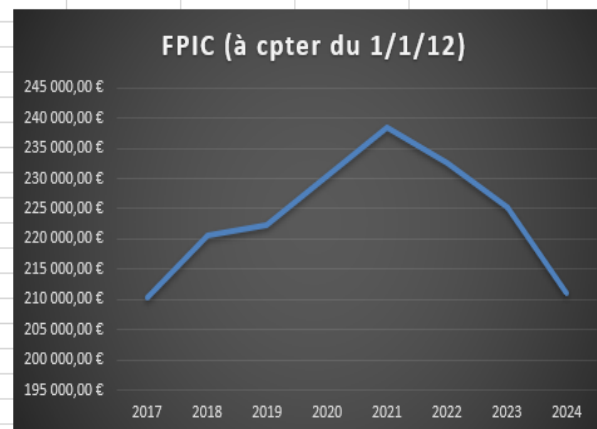
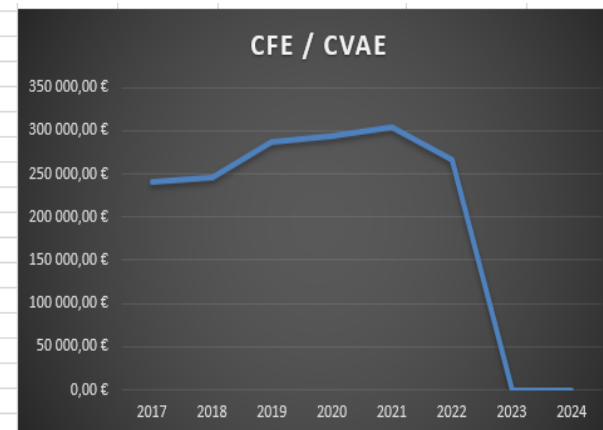
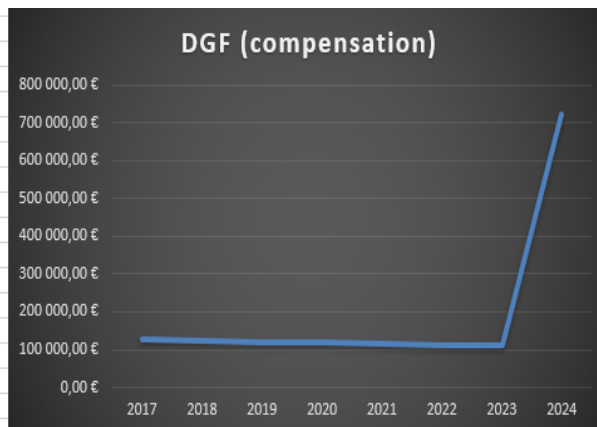
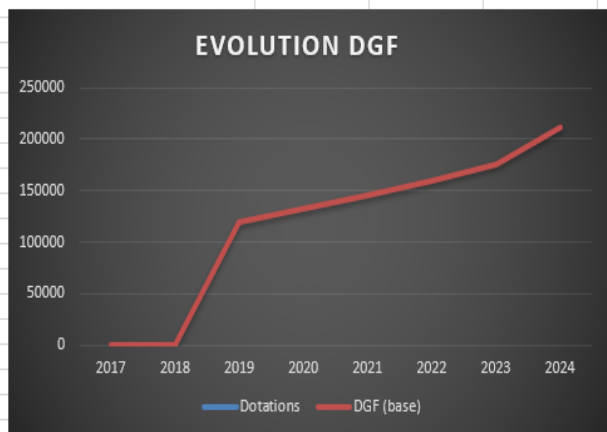
Recette de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement



ETAT DE LA DETTE



Evolution des dotations ;



DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : Principale contribution financière de l'État aux collectivités locales, destinée à compenser les charges et à soutenir leur fonctionnement.

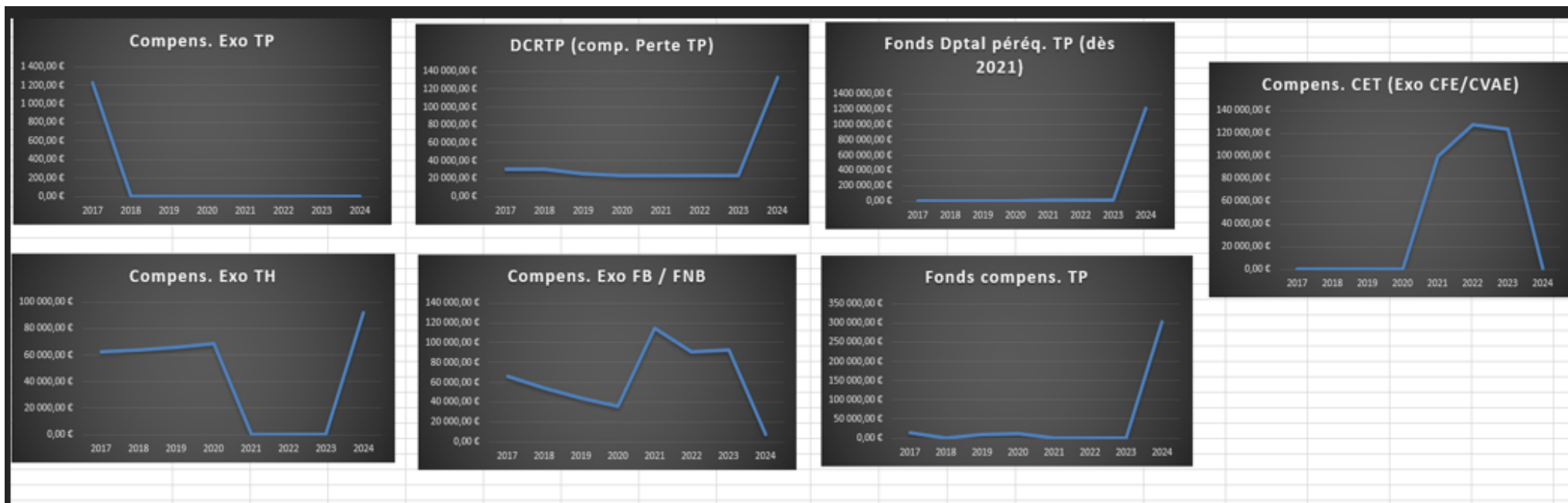
DGF de compensation : Fraction spécifique de la DGF visant à équilibrer les pertes de recettes des collectivités liées à certaines réformes fiscales ou transferts de compétences.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) / CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : Deux composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET), principale source de financement fiscal pour les collectivités locales issue des entreprises.

FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : Mécanisme redistributif entre collectivités locales pour réduire les écarts de ressources fiscales et soutenir les territoires les moins favorisés.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Fonds créé pour compenser les pertes de recettes fiscales liées à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, garantissant ainsi un niveau de ressources constant pour les collectivités.

Evolution des compensations :



Compensation Exo TP Exonération de Taxe Professionnelle

Depuis la suppression de la taxe professionnelle (TP) en 2010, des compensations financières sont versées aux collectivités pour neutraliser la perte de recettes liée à cette suppression. Ces compensations sont calculées sur la base des exonérations accordées avant la réforme.

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, Cette dotation, instituée après la suppression de la TP, vise à garantir un niveau de ressources stables aux collectivités. Elle compense la perte de revenus liée à la réforme fiscale qui a remplacé la TP par la Cotisation Économique Territoriale (CET).

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDP TP) Ce fonds redistribue une partie des recettes fiscales issues de la TP (puis de la CET) entre les collectivités d'un département, en tenant compte de leur richesse fiscale. L'objectif est de réduire les inégalités financières entre les communes.

Compensation Exo TH Compensation des Exonérations de Taxe d'Habitation, Pour les contribuables bénéficiant d'exonérations de taxe d'habitation (par exemple, pour les foyers modestes ou les seniors), l'État verse une compensation aux collectivités locales pour limiter la perte de recettes.

Compensation Exo FB/FNB Compensation des Exonérations de Taxe Foncière sur le Bâti (FB) et le Non-Bâti (FNB) Ces compensations concernent les pertes de recettes fiscales pour les collectivités dues aux exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties (FB) ou non bâties (FNB). Elles visent à garantir un niveau de ressources stables malgré ces exonérations.

Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle (FCTP) Ce fonds est une aide transitoire versée aux collectivités pour compenser les écarts financiers liés à la suppression de la TP et l'introduction de la CET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

LIBELLE	2017	2018	% Aug.	2019	% Aug.	2020	% Aug.	2021	% Aug.	2022	% Aug.	2023	% Aug.	2024	% Aug.
DOTATIONS / COMPENSATIONS ETAT (2020 réforme TH)															
DGF (base)	0,00	0,00	-	119 735,00	-	131 763,00	10%	145 192,00	10%	159 382,00	10%	176 013,00	10%	210 935,00	20%
DGF (compensation)	126 078,00	123 445,00	-2%	120 611,00	-2%	118 406,00	-2%	116 074,00	-2%	113 528,00	-2%	112 869,00	-1%	722 088,00	540%
CFE / CVAE	240 293,00	245 842,00	2%	287 319,00	17%	293 253,00	2%	304 400,00	4%	266 111,00	-13%	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!
FNGIR	57 396,00	57 334,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%	57 378,00	0%
FPIC (à opter du 1/1/12)	210 228,00	220 486,00	5%	222 367,00	1%	230 440,00	4%	238 371,00	3%	232 454,00	-2%	225 203,00	-3%	211 129,00	-6%
Fiscalité reversée						7 974,00	#DIV/0!	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!	318 589,00	#DIV/0!	26 406,00	-92%
Autres impôts (reversement)	16 553,00	3 151,00	-81%	4 283,00	36%	3 935,00	0%	3 817,00	-3%	6 703,00	76%	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!
<i>Dotations</i>	<i>650 549,00</i>	<i>650 258,00</i>	<i>0%</i>	<i>811 693,00</i>	<i>25%</i>	<i>843 149,00</i>	<i>4%</i>	<i>865 232,00</i>	<i>3%</i>	<i>835 556,00</i>	<i>-3%</i>	<i>890 052,00</i>	<i>3%</i>	<i>1 227 936,00</i>	<i>38%</i>
Compens. Exo TP	1 223,00	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	-
DCRTP (comp. Perte TP)	30 180,00	30 180,00	0%	25 671,00	-15%	23 376,00	-3%	23 376,00	0%	23 376,00	0%	23 376,00	0%	132 856,00	468%
Compens. Exo TH	62 431,00	63 525,00	2%	65 690,00	3%	68 706,00	5%	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	91 680,00	#DIV/0!
Compens. Exo FB / FNB	66 039,00	53 842,00	-18%	43 979,00	-18%	35 736,00	-19%	114 943,00	222%	90 878,00	-21%	92 279,00	2%	7 465,00	-92%
Fonds Dptal péréq. TP (du 2021)	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	8 002,00	#DIV/0!	7 800,00	-3%	7 839,14	1%	1210 563,00	15343%
Fonds compens. TP	13 722,00	312,00	-98%	10 296,00	0%	11 202,00	3%	0,00	-100%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	302 507,00	#DIV/0!
Compens. CET (Exo CFE/CVAE)	47,00	0,00	-100%	0,00	0%	0,00	#DIV/0!	99 033,00	#DIV/0!	126 989,00	28%	123 313,00	-3%	0,00	-100%
<i>Compensations</i>	<i>173 642,00</i>	<i>147 959,00</i>	<i>-15%</i>	<i>145 636,00</i>	<i>-2%</i>	<i>139 020,00</i>	<i>-5%</i>	<i>245 354,00</i>	<i>16%</i>	<i>249 043,00</i>	<i>2%</i>	<i>246 807,14</i>	<i>-1%</i>	<i>1 745 071,00</i>	<i>603%</i>
ETAT	824 190,00	798 117,00	-3%	957 329,00	20%	982 169,00	3%	1 110 586,00	13%	1 084 599,00	-2%	1 136 859,14	5%	2 973 007,00	162%
FISCALITE CCQC (2020 = réforme TH)															
<i>Bases prévisionnelles</i>	<i>42 705 800,00</i>	<i>43 890 600,00</i>	<i>3%</i>	<i>44 840 800,00</i>	<i>2%</i>	<i>45 775 500,00</i>	<i>2%</i>	<i>23 016 600,00</i>	<i>-50%</i>	<i>23 895 700,00</i>	<i>4%</i>	<i>23 016 600,00</i>	<i>-4%</i>	<i>26 502 000,00</i>	<i>24%</i>
Produit 4 Taxes (réalisation) (FB / FNB / CFE + comp. TH à compter 2021)	3 123 932,00	3 190 264,00	2%	3 268 648,00	2%	3 332 635,00	2%	3 247 917,00	-3%	3 429 460,00	6%	3 247 917,00	-5%	2 483 161,00	-24%
<i>Taux</i>	<i>5,32-7,64-36,50-7,99</i>	<i>5,32-7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>5,32-7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>TH - 7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>TH - 7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>TH - 7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>TH - 7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>	<i>TH - 7,64-36,50-7,99</i>	<i>0%</i>
<i>Bases prévisionnelles</i>	<i>15 792 232,00</i>	<i>16 177 926,00</i>	<i>2%</i>	<i>16 588 661,00</i>	<i>3%</i>	<i>16 968 301,00</i>	<i>2%</i>	<i>17 194 251,00</i>	<i>1%</i>	<i>17 908 644,00</i>	<i>4%</i>	<i>17 194 251,00</i>	<i>-4%</i>	<i>19 966 263,00</i>	<i>16%</i>
Produit T.E.O.M (réalisation)	2 302 147,00	2 359 355,00	2%	2 424 934,00	3%	2 479 503,00	2%	2 501 213,00	1%	2 609 606,00	4%	2 501 213,00	-4%	2 911 310,00	16%
<i>Taux</i>	<i>M,5%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>	<i>M,5%</i>	<i>0%</i>
CCQC	5 426 139,00	5 549 619,00	2%	5 693 582,00	3%	5 812 138,00	2%	5 749 130,00	-1%	6 039 066,00	5%	5 749 130,00	-5%	5 394 471,00	-6%
TOTAL GENERAL	6 250 329,00	6 347 736,00	2%	6 650 911,00	5%	6 794 307,00	2%	6 859 716,00	1%	7 123 665,00	4%	6 885 989,14	-3%	8 367 478,00	22%

DEPENSES/RECETTES INVESTISSEMENTS

Pour ce qui est des dépenses réelles d'investissements, une baisse de 41.32% dont la majorité des dépenses concernent les frais d'études pour les projets de constructions (petite enfance, pôle culturel, les fonds de concours et l'OPAH.

Le montant des restes à réaliser est de 415 809€.

RAR 2024	
amo vitam pôle culturel	12 288,00 €
Etude Montagnac	24 930,00 €
Etude Pôle petite enfance	79 137,00 €
OPAH RU	1 200,00 €
OPAH RU	5 000,00 €
Fond de concours	90 000,00 €
Vidéo Surveillance OM	224,00 €
Système d'alerte inondation	17 700,00 €
MOE Pôle culturel	74 718,00 €
Travaux appartement	108 516,00 €
Caution Aire d'accueil	800,00 €
Aménagement FS mobilier	1 296,31 €
Total RAR	415 809,31 €

Le montant des recettes réelles est en baisse de 49% en correspondance aux dépenses en dehors du remboursement des emprunts.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS

I - ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01/2025

SOLDE AU 31/12/25

Organisme Prêteur	Objet	N° emprunt	Durée	Périodicité	CAPITAL INITIA	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	Taux	Echéances		Annuité	Capital restant	Intérêts restants
								Début	Fin			
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	24	20 ans	annuelle	400 000,00	112 414,24	4,80	30/09/09	30/09/28	31 554,99	86 255,13	8 403,86
CAISSE EPARGNE M-P	Construction locaux DM	26	25 ans	semestrielle	430 000,00	241 759,43	4,01	18/06/11	18/12/35	27 396,74	223 873,78	50 087,62
CAISSE EPARGNE M-P	MDE	27	25 ans	semestrielle	358 000,00	200 154,56	4,01	18/06/11	18/12/35	22 681,94	185 351,90	41 467,50
CAISSE EPARGNE M-P	Divers investissements	28	20 ans	annuelle	1 200 000,00	590 551,35	3,86	17/12/13	17/12/32	87 206,95	526 139,68	84 308,99
Sous-total (divers)											1 021 626,49	184 273,97
CAISSE EPARGNE M-P	Centre Aquatique Quercy	29	20 ans	trimestrielle	1 100 000,00	508 750,00	3,92	05/06/14	05/03/34	78 446,50	453 750,00	75 594,75
CDC	Centre Aquatique Quercy	31	40 ans	trimestrielle	2 605 070,00	2 116 619,30	1,99	01/07/17	01/04/57	131 063,05	2 051 432,54	1 284 204,80
AGENCE France LOCALE	Centre Aquatique Quercy	33	20 ans	trimestrielle	2 500 000,00	1 375 000,00	1,87	20/03/16	20/12/35	154 918,37	1 250 000,00	121 408,82
LA BANQUE POSTALE	Centre Aquatique Quercy	34	20 ans	trimestrielle	1 000 000,00	612 500,00	2,27	01/06/17	01/03/37	65 748,13	562 500,00	73 420,37
Sous-total (centre aquatique)											4 317 742,54	1 554 628,74
TOTAL GENERAL											5 757 748,88	599 016,67

II - ENCOURS DES EMPRUNTS GARANTIS 2025

au 31/12/2025

Organisme Prêteur	Objet	N° emprunt	Durée	Périodicité	CAPITAL INITIA	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	Taux	Echéances		Annuité	Capital restant
								Début	Fin		
LA BANQUE POSTALE (2015)	Association I.D.D.E.E.S	1	20 ans	Trimestrielle	125 000,00	76 884,54	2,17	15/05/16	15/02/36	7 720,72	70 782,79
CREDIT AGRICOLE	Association I.D.D.E.E.S	2	20 ans	Mensuelle	100 000,00	62 133,82	2,78	05/11/15	05/01/35	6 649,02	57 148,96
CREDIT MUTUEL	quercy Interventions service	1	7 ans	annuelle	40 000,00	34 926,38	3,94	15/04/2024	15/04/1930	6 649,92	29 652,86
TOTAL GENERAL						173 944,74				14 369,74	157 584,61

Les orientations budgétaires

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, les obligations de transparence en matière budgétaire ont été renforcées. Par ailleurs, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) introduit de nouvelles exigences pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ces obligations incluent la présentation de l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme la différence entre les emprunts contractés et les remboursements de la dette. Elles englobent également les budgets principaux, l'ensemble des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que l'analyse de la structure et de la gestion de l'encours de la dette.

En complément, le DOB doit désormais intégrer une présentation détaillée de la structure des effectifs et des dépenses de personnel, incluant les prévisions d'évolution, les éléments de rémunération et la durée effective du travail.

Dans ce cadre, une projection réaliste des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement est fournie, tout en restant ouverte aux ajustements nécessaires au fil des années.

Perspectives d'évolution / Plan Pluriannuel d'investissements

Suite aux différents échanges, études et prises de décisions, pour 2025 la Communauté de Communes maintient ses investissements pour :

- Le pôle petit enfance, le début des travaux est prévu en fin d'année 2025.
- Le pôle culturel, le début des travaux est prévu en fin d'année 2025
- Le renouvellement du bureau d'information et d'orientation (maison des vins) qui devrait voir le jour dans le courant de l'été.
- Travaux de réhabilitation et d'extension du service instructeur dont le début des travaux est au mois de mai.
- Travaux appartements Lavoisier, en cours.
- La refonte de la collecte et de la valorisation des déchets, en fonction de l'accord définitif de toutes les communes.
- Les autres dépenses investissements/équipements concernent l'entretien global des bâtiments et équipements, l'informatique, le mobilier, les fonds de concours, le PIG (PACT TERRITORIAL, l'OPAH-RU...)
- Le projet de construction du centre d'action médico-sociale précoce et du service de soin spécifique à domicile sous réserve de l'accord de l'ARS
- Aussi, un emprunt de 4 000 000€ remboursable sur une courte durée sera envisagé en fonction des dépenses d'investissements réalisées.

Plan pluriannuel d'investissement dépenses

DEPENSES										
PROJETS	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL HT SUR MANDAT	2027	2028	2029
Ecole de musique	6 166,80 €	186 460,19 €	557 727,77 €				750 354,76 €			
Lavoisier AMO/étude programmiste		18 756,00 €	0,00 €				18 756,00 €			
Pôle culturel étude travaux			0,00 €	60 198,00 €	174 718,00 €	600 000,00 €	834 916,00 €	900 000,00 €		
Pôle petite enfance étude travaux			0,00 €	53 496,00 €	150 000,00 €	1 852 132,00 €	2 055 628,00 €	1 852 132,00 €		
CASMP/SESSAD					0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €			
Achat terrain Montagnac	108 342,74 €	102 231,00 €					210 573,74 €			
Montagnac AMO/Travaux			9 420,00 €	6 510,00 €	59 930,00 €		75 860,00 €			
Aide à l'immobilier	0,00 €	11 275,00 €	11 275,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	122 550,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Pacte Territorial et OPAH-RU	78 683,00 €	61 164,00 €	58 728,00 €	35 720,00 €	84 000,00 €	63 000,00 €	381 295,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €
ADS travaux				0,00 €	545 000,00 €	0,00 €	545 000,00 €			
Appartements Lavoisier				4 483,60 €	109 016,40 €		113 500,00 €			
Fond de concours	73 569,15 €	136 817,00 €	129 256,42 €	126 369,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	726 011,57 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Passerelles sentiers randonnées			58 314,00 €				58 314,00 €			
Refonte collecte des ordures ménagères					583 750,00 €	583 750,00 €	1 167 500,00 €	583 750,00 €		
BIT/Maison des vins			0,00 €	82 837,05 €	905 408,00 €		988 245,05 €			
TOTAL PROJETS A VENIR	266 761,69 €	516 703,19 €	824 721,19 €	369 613,65 €	2 791 822,40 €	4 078 882,00 €	8 848 504,12 €	3 578 882,00 €	243 000,00 €	243 000,00 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	189 202,70 €	329 473,16 €	266 546,32 €	342 632,35 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 727 854,53 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL GENERAL (hors opération d'ordre, engagements, opération patrimoniale, emprunts)	455 964,39 €	846 176,35 €	1 091 267,51 €	712 246,00 €	3 091 822,40 €	4 378 882,00 €	10 576 358,65 €	3 878 882,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €

Plan pluriannuel d'investissement recettes

PROJETS	RECETTES									
	SUB/FCTVA 2021	SUB/FCTVA 2022	SUB/FCTVA 2023	SUB/FCTVA2024	SUB/FCTVA 2025	SUB/FCTVA 2026	TOTAL HT SUR MANDAT	SUB/FCTVA 2027	SUB/FCTVA 2028	SUB/FCTVA 2029
FCTVA	27 212,47 €	44 935,00 €	117 491,42 €	54 408,82 €	98 319,00 €	402 149,00 €	744 515,71 €	451 349,00 €		
Ecole de musique			109 342,12 €	362 370,65 €			471 712,77 €			
Lavoisier	81 000,00 €						81 000,00 €			
Pôle culturel étude travaux					52 803,00 €		52 803,00 €	233 242,00 €	634 880,00 €	151 260,00 €
Pôle petite enfance étude travaux						457 800,00 €	457 800,00 €	1 671 259,00 €	357 116,00 €	116 728,00 €
CASMP/SESSAD					0,00 €	640 000,00 €	640 000,00 €	1 286 510,00 €	1 286 510,00 €	
Montagnac AMO					6 550,00 €		6 550,00 €			
Montagnac travaux							0,00 €			
GEMAPI	52 630,40 €	98 185,18 €					150 815,58 €			
ADS travaux					48 456,00 €	252 914,00 €	301 370,00 €		50 000,00 €	
Appartements Lavoisier							0,00 €			
Passrelles sentiers randonnées							0,00 €			
Fond de concours Caussade	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		600 000,00 €			
Recette vente Contines							0,00 €		900 000,00 €	
BIT/Maison des vins				38 389,75 €	337 479,00 €	321 948,00 €	697 816,75 €	226 936,00 €		
TOTAL PROJETS A VENIR	280 842,87 €	263 120,18 €	346 833,54 €	575 169,22 €	663 607,00 €	2 074 811,00 €	4 204 383,81 €	3 869 296,00 €	3 228 506,00 €	267 988,00 €
INVESTISSEMENTS / EQUIPEMENTS	51 907,92 €	108 142,90 €	47 780,66 €	28 741,65 €	166 343,00 €	80 000,00 €	482 916,13 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL GENERAL (hors excédent de fonctionnement capitalisé, hors engagement, opération d'ordre de transfert, opération patrimoniale)	332 750,79 €	371 263,08 €	394 614,20 €	603 910,87 €	829 950,00 €	2 154 811,00 €	4 687 299,94 €	3 929 296,00 €	3 288 506,00 €	327 988,00 €

Investissements perspectifs

EMPRUNT 4 000 000 4 ANS taux 3,04 %, coût 263 289,84 €											
RECETTES INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nouvel emprunt					0,00 €	4 000 000,00 €					
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	786 144,98 €	0,00 €	2 900 000,00 €	700 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Autres recettes dont FCTVA	690 728,00 €	744 263,42 €	1 089 148,74 €	566 521,00 €	829 950,00 €	2 154 811,00 €	3 929 296,00 €	3 288 506,00 €	3 279 988,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
RAR reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette d'ordre d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles investissement	690 728,00 €	744 263,42 €	1 875 293,72 €	566 521,00 €	3 729 950,00 €	6 854 811,00 €	4 329 296,00 €	3 688 506,00 €	727 988,00 €	660 000,00 €	660 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT											
Investissement	560 086,93 €	1 030 850,75 €	1 079 992,51 €	712 236,47 €	3 091 822,40 €	4 378 882,00 €	3 878 882,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles	560 086,93 €	1 030 850,75 €	1 079 992,51 €	712 236,47 €	3 091 822,40 €	4 378 882,00 €	3 878 882,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €	543 000,00 €
040 Opération d'ordre de transfert	3 330,65 €	5 193,00 €	1 899,08 €	16 841,37 €	4 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	272 874,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses investissement	563 417,58 €	1 036 043,75 €	1 354 765,84 €	729 077,84 €	3 095 822,40 €	4 382 882,00 €	3 883 882,00 €	548 000,00 €	548 000,00 €	548 000,00 €	548 000,00 €
Remboursement capital de la dette	400 277,00 €	404 359,64 €	409 544,85 €	415 515,67 €	418 380,00 €	423 445,47 €	1 383 762,19 €	1 418 622,22 €	1 423 057,96 €	1 458 702,06 €	417 445,46 €
Total général	963 694,58 €	1 440 403,39 €	1 764 310,69 €	1 144 593,51 €	3 514 202,40 €	4 806 327,47 €	5 267 644,19 €	1 966 622,22 €	1 971 057,96 €	2 006 702,06 €	965 445,46 €
Résultat de l'exercice	-272 966,58 €	-696 139,97 €	110 983,03 €	-561 231,14 €	219 747,60 €	2 052 483,53 €	-933 348,19 €	1 726 883,78 €	-1 238 069,96 €	-1 341 702,06 €	-300 445,46 €
Report N-1	831 877,00 €	558 910,42 €	-137 229,55 €	-26 246,52 €	-587 477,66 €	-367 730,06 €	1 684 753,47 €	751 405,28 €	2 478 289,06 €	1 240 219,10 €	-101 482,96 €
solde investissement	558 910,42 €	-137 229,55 €	-26 246,52 €	-587 477,66 €	-367 730,06 €	1 684 753,47 €	751 405,28 €	2 478 289,06 €	1 240 219,10 €	-101 482,96 €	-401 928,42 €
RAR	-438 412,00 €	-648 916,40 €	-8 243,28 €	-415 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde avec RAR	120 498,42 €	-786 145,95 €	-34 489,80 €	-587 477,66 €	-367 730,06 €	1 684 753,47 €	751 405,28 €	2 478 289,06 €	1 240 219,10 €	-101 482,96 €	-401 928,42 €
Capital restant du début (01/01)	7 384 521,67 €	6 984 244,67 €	6 579 885,03 €	6 170 340,18 €	5 754 824,51 €	5 336 444,51 €	8 915 923,56 €	7 532 161,37 €	6 113 539,15 €	4 690 481,19 €	3 231 779,13 €
Capital restant du fin (31/12)	6 984 244,67 €	6 579 885,03 €	6 170 340,18 €	5 757 748,88 €	5 336 444,51 €	4 912 999,04 €	7 532 161,37 €	6 113 539,15 €	4 690 481,19 €	3 231 779,13 €	2 814 333,67 €
Ratio de désendettement	5,42%	5,79%	6,22%	6,73%	7,27%	7,93%	15,52%	18,83%	23,28%	31,10%	12,92%
Ratio d'endettement	89,48%	79,55%	71,37%	61,37%	57,70%	51,87%	79,25%	65,53%	52,05%	39,08%	26,34%

Perspectives d'évolution fonctionnement

Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation aux alentours de 1 % est envisageable du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie, des prestations de services et une légère hausse des charges du personnel qui aurait pu être plus conséquente du fait du gel du point d'indice formulé par le gouvernement, de départs à la retraite, de la non reconduction de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pour les recettes de fonctionnement, il est envisagé une baisse de 3% notamment liée à l'incertitude de la perception du montant des impôts et taxes.

Il est à noter une modification d'attribution au chapitre entre le 13 (atténuation de charges) au 70, Produits de services, domaine et ventes diverses) du fait de la M57 (flux croisés).

EMPRUNT 4 000 000 4 ANS taux 3,04 %, coût 263 289,84 €													
<i>recettes de fonctionnement prospectives</i>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<i>Chapitre</i>													
13 Atténuation de charges		226 312,95 €	299 182,20 €	329 730,30 €	321 728,82 €	299 812,81 €	11 055,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
10 Produits des services, domaine et ventes diverses		199 833,80 €	180 399,88 €	189 610,62 €	205 520,30 €	548 607,77 €	526 691,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
73 Impôts et taxes		6 405 118,00 €	6 354 022,00 €	6 601 712,00 €	6 983 048,00 €	7 202 454,00 €	7 202 456,00 €	7 418 529,68 €	7 641 085,57 €	7 870 318,14 €	8 106 427,68 €	8 349 620,51 €	8 600 109,13 €
74 Dotations, subventions et participations		1 347 010,77 €	1 347 751,54 €	1 521 341,93 €	1 612 429,69 €	1 920 654,69 €	2 163 067,00 €	2 173 882,34 €	2 914 409,75 €	2 928 981,80 €	2 943 626,70 €	2 958 344,84 €	2 973 136,56 €
75 Autre produit de gestion courante		53 184,39 €	69 429,10 €	119 655,25 €	78 040,69 €	82 910,14 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
77 produits exceptionnels		16 623,69 €	2 022,91 €	17 369,89 €	19 162,61 €	0,00 €	0,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €	5 382,00 €
78 reprise sur provisions		0,00 €	200,00 €	8,14 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Total des recettes réelles		8 248 083,60 €	8 253 007,63 €	8 779 428,13 €	9 219 930,11 €	10 054 439,41 €	9 973 469,00 €	10 287 974,02 €	11 251 057,32 €	11 494 861,93 €	11 745 616,39 €	12 003 527,35 €	12 268 807,69 €
042 Opération d'ordre de transfert		2 485,21 €	3 330,65 €	5 193,31 €	1 899,08 €	16 841,37 €	40 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 250 568,81 €	8 256 338,28 €	8 784 621,44 €	9 221 829,19 €	10 071 280,78 €	10 013 469,00 €	10 291 974,02 €	11 255 057,32 €	11 498 861,93 €	11 749 616,39 €	12 007 527,35 €	12 272 807,69 €
<i>Dépenses de fonctionnement prospectives</i>													
<i>Chapitre</i>													
011 Charges à caractères général		1 530 500,30 €	1 480 965,62 €	1 727 228,53 €	1 802 800,86 €	1 936 833,41 €	2 105 159,00 €	2 147 262,18 €	2 264 421,42 €	2 309 709,85 €	2 355 904,05 €	2 403 022,13 €	2 451 082,57 €
012 Charge de personnel		2 984 023,66 €	3 114 830,51 €	3 139 312,30 €	3 330 965,11 €	3 682 435,73 €	3 719 281,00 €	3 849 455,84 €	4 669 340,61 €	4 832 767,53 €	5 001 914,39 €	5 176 981,40 €	5 358 175,75 €
014 Atténuation de produits		1 133,00 €	79 014,00 €	39 959,00 €	51 019,00 €	674 535,00 €	667 786,00 €	674 535,00 €	674 535,00 €	674 535,00 €	674 535,00 €	674 535,00 €	674 535,00 €
65 autres charges de gestion courante		2 548 455,26 €	2 804 357,01 €	2 790 469,90 €	2 677 927,79 €	2 675 592,15 €	2 752 302,00 €	2 807 348,04 €	2 863 495,00 €	2 920 764,90 €	2 979 180,20 €	3 038 763,80 €	3 099 539,08 €
66 charges financières		193 111,77 €	178 349,84 €	173 082,90 €	210 446,50 €	197 632,32 €	184 576,00 €	138 807,50 €	269 770,52 €	226 788,17 €	182 517,67 €	138 645,73 €	105 910,44 €
67 charges exceptionnelles		10 902,39 €	6 825,53 €	12 402,55 €	40 357,87 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
68 Dotation provision semi-budgétaire		50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 940,69 €	5 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
022 dépenses imprévues													
Total des dépenses réelles		7 268 176,38 €	7 664 342,51 €	7 882 455,18 €	8 113 517,13 €	9 174 969,30 €	9 444 104,00 €	9 627 908,56 €	10 752 062,55 €	10 975 065,45 €	11 204 551,31 €	11 442 448,06 €	11 699 742,84 €
023 Virement à la section d'investissement							2 900 000,00 €	700 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 874,90 €	357 078,54 €	393 179,32 €	421 660,27 €	390 097,80 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 610 051,28 €	8 021 421,05 €	8 275 634,50 €	8 535 177,40 €	9 565 067,10 €	12 704 104,00 €	10 687 908,56 €	11 512 062,55 €	11 735 065,45 €	11 964 551,31 €	12 402 448,06 €	12 659 742,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		640 517,53 €	234 917,23 €	508 845,71 €	686 651,79 €	879 470,11 €	529 365,00 €	660 065,46 €	498 994,76 €	519 796,48 €	541 065,07 €	561 079,29 €	569 064,85 €
Excédent antérieur - virement à la section d'investissement		2 364 564,39 €	3 005 171,00 €	3 240 088,23 €	2 962 788,96 €	3 614 951,92 €	3 491 134,84 €	1 120 499,84 €	1 080 565,30 €	1 179 560,06 €	1 299 356,54 €	1 440 421,62 €	1 401 500,91 €
solde investissement si négatif				786 144,98 €	34 488,83 €	1 003 287,19 €							
Excédent reporté		3 005 081,92 €	3 240 088,23 €	2 962 788,96 €	3 614 951,92 €	3 491 134,84 €	1 120 499,84 €	1 080 565,30 €	1 179 560,06 €	1 299 356,54 €	1 440 421,62 €	1 401 500,91 €	1 370 565,76 €
A	Epargne de gestion	1 173 018,99 €	767 014,12 €	1 070 054,95 €	1 316 859,98 €	1 077 102,43 €	674 414,26 €	805 114,72 €	745 466,60 €	729 510,97 €	712 887,57 €	695 565,37 €	674 975,29 €
B	Intérêt de la dette	193 111,77 €	178 349,00 €	173 082,00 €	210 447,00 €	197 632,32 €	145 049,26 €	145 049,26 €	246 471,84 €	209 714,49 €	171 822,50 €	134 486,08 €	105 910,44 €
C	Epargne Brute	979 907,22 €	588 665,12 €	896 972,95 €	1 106 412,98 €	879 470,11 €	529 365,00 €	660 065,46 €	498 994,76 €	519 796,48 €	541 065,07 €	561 079,29 €	569 064,85 €
D	Remboursement capital de la dette	448 358,00 €	400 277,00 €	404 359,64 €	409 545,00 €	413 515,67 €	418 380,00 €	423 445,47 €	1 383 762,19 €	1 418 622,22 €	1 423 057,96 €	1 458 702,06 €	417 445,46 €
Epargne nette		531 549,22 €	188 388,12 €	492 613,31 €	696 867,98 €	465 954,44 €	110 985,00 €	236 619,99 €	-884 767,43 €	-898 825,74 €	-881 992,89 €	-897 622,77 €	151 619,39 €

LE TOURISME

L'Office de Tourisme s'attache, comme chaque année, à maîtriser son budget en veillant à ses dépenses de fonctionnement et en s'engageant dans un tourisme plus durable. Les recettes sont en hausse, notamment grâce à l'augmentation de la taxe de séjour (+6 500 €).

Les principales charges concernent les frais de personnel, qui représentent 70 % du budget, suivis par l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée/VTT (15 %). Les frais de fonctionnement s'élèvent à 9 %, tandis que la promotion et l'animation du territoire ne représentent que 4,5 % des dépenses.

Pour assurer son fonctionnement, le budget l'Office de Tourisme bénéficie du soutien financier de la CCQC à hauteur de 64 %. La taxe de séjour contribue à 23 %, le remboursement des communes (Caussade pour la gestion et l'animation de l'Épopée Chapelière, Montpezat-de-Quercy pour la promotion locale et l'appui aux associations) à 11 %, et l'activité commerciale (boutique, visites guidées) seulement à 2 %.

En 2024, deux postes de dépenses ont augmenté par rapport à 2023 : les frais de personnel et les actions liées à l'animation via le PETR, notamment en raison de l'étude sur le tourisme durable, d'une plus grande mutualisation des services et du départ de l'Office de Tourisme du QRG.

Côté investissements, l'Office de Tourisme s'est engagé dans des projets structurants, notamment la réhabilitation du Bureau d'Information Touristique (BIT)/Maison des Vins. Bien que financé à 69 %, ce projet représente un effort conséquent pour la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU QUERCY CAUSSADAIS

RESULTAT 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses	203 796,66
Recettes	206 729,06
SOLDE EXERCICE	2 932,40
REPORT N-1	7 423,54
SOLDE	10 355,94

INVESTISSEMENT

Dépenses	331 668,48
Recettes	442 712,22
SOLDE EXERCICE	111 043,74
REPORT N-1	149 181,71
SOLDE	260 225,45
R.A.R 2023	-251 586,00
SOLDE AVEC RAR	8 639,45

SOLDE REEL 2023

INV+ FONCT
270 581,39

A+B

SOLDE AVEC RAR 2023

INV+ FONCT
18 995,39

A+B+C



Dépenses et Recettes de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
Chapitre 011 charges à caractère général	28 900,00 €	8 255,12 €	83 867,00 €	32 039,19 €	62 240,00 €	43 188,44 €	59 163,00 €	54 247,70 €	61 030,00 €	48 346,65 €	63 200,00 €	53 121,48 €	65 570,00 €	54 649,97 €
Chapitre 012 personnel	45 000,00 €	0,00 €	130 600,00 €	120 858,72 €	126 275,00 €	124 303,78 €	144 234,00 €	111 045,26 €	139 918,00 €	139 384,41 €	136 690,00 €	135 928,81 €	142 500,00 €	142 297,50 €
Chapitre 65 autres charges gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	912,00 €	966,00 €	54,00 €	970,00 €	912,00 €	1 370,00 €	1 351,40 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	56 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 696,00 €	21 696,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 68 dotation / provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042 opération d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €	1 094,00 €	1 039,99 €	5 759,00 €	5 758,25 €	13 319,00 €	13 318,49 €	9 423,00 €	9 422,10 €	1 195,00 €	1 194,36 €	6 350,00 €	5 497,79 €
Dépenses imprévues 022	10 000,00 €	0,00 €	1 543,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement 023	0,00 €	0,00 €	19 406,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	139 900,00 €	8 255,12 €	236 510,00 €	153 937,90 €	194 377,00 €	173 250,47 €	216 716,00 €	179 523,45 €	233 033,00 €	218 903,16 €	202 055,00 €	191 156,65 €	215 790,00 €	203 796,66 €
En € / habitant	6,70 €		11,32 €		9,30 €		10,37 €		11,15 €		9,67 €		10,33 €	
Recette de fonctionnement	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
Chapitre 70 produit de services	2 300,00 €	23 042,90 €	15 380,00 €	38 814,11 €	23 764,00 €	20 747,18 €	25 968,00 €	27 626,29 €	24 073,00 €	36 796,36 €	26 147,00 €	25 823,27 €	26 080,00 €	26 800,71 €
Chapitre 013 Rbst sur rémunération de personnel	0,00 €	0,00 €	58 242,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Chapitre 73 taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €	13 309,93 €	13 000,00 €	27 908,94 €	30 000,00 €	33 175,23 €	42 000,00 €	41 498,06 €	46 380,00 €	46 668,25 €
Chapitre 74 Subvention participation aux communes	25 664,00 €	25 664,00 €	0,00 €	0,00 €	128 089,00 €	128 216,95 €	159 200,00 €	159 207,07 €	103 497,00 €	106 197,00 €	101 180,00 €	98 531,07 €	135 906,00 €	133 260,10 €
Chapitre 75 produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €	11 104,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 696,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 78 reprise sur amortissement et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de l'exercice	27 964,00 €	48 706,90 €	84 122,00 €	49 918,55 €	164 853,00 €	162 274,06 €	198 168,00 €	236 438,30 €	157 570,00 €	176 168,59 €	169 327,00 €	165 852,40 €	208 366,00 €	206 729,06 €
002 excédent reporté	111 936,00 €	111 936,00 €	152 388,00 €	152 388,00 €	29 524,00 €	29 524,00 €	18 548,00 €	18 548,00 €	75 463,00 €	75 462,36 €	32 728,00 €	32 727,79 €	7 424,00 €	7 423,54 €
Total recettes	139 900,00 €	160 642,90 €	236 510,00 €	202 306,55 €	194 377,00 €	191 798,06 €	216 716,00 €	254 986,30 €	233 033,00 €	251 630,95 €	202 055,00 €	198 580,19 €	215 790,00 €	214 152,60 €
En € / habitant	6,70 €		11,32 €		9,30 €		10,37 €		11,15 €		9,67 €		10,33 €	

Dépenses et Recettes d'investissement

Dépenses investissement		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	23 100,00 €	7 987,30 €	15 112,70 €	14 716,22 €	300,00 €	726,00 €	77 050,00 €	453,46 €	1 812,00 €	312,00 €	4 308,00 €	3 132,00 €	
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	3 000,00 €	2 384,21 €	7 219,00 €	819,94 €	20 807,00 €	1 096,36 €			61 697,00 €	957,60 €	398 488,00 €	135 080,19 €	
Chapitre 23 Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	233 728,00 €	36 345,60 €	138 098,00 €	27 144,41 €	
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
020 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des dépenses réelles	26 100,00 €	10 371,51 €	22 331,70 €	15 536,16 €	22 607,00 €	1 822,36 €	77 050,00 €	453,46 €	297 237,00 €	37 615,20 €	540 894,00 €	165 356,60 €	
Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	9 278,30 €	9 277,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	166 311,88 €	166 311,88 €	
Total dépenses de l'exercice	26 100,00 €	10 371,51 €	31 610,00 €	24 813,68 €	22 607,00 €	1 822,36 €	77 050,00 €	453,46 €	297 237,00 €	37 615,20 €	707 205,88 €	331 668,48 €	
En € / habitant	1,25 €		1,51 €		1,08 €		3,69 €		14,23 €		33,85 €		
Recettes investissement		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	
Chapitre 021 Virement à la section de fonctionnement	19 406,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 10 Dotation, fonds divers et réserves	5 600,00 €	0,00 €	20 251,00 €	22 664,06 €	0,00 €	275,43 €	0,00 €	38,92 €	0,00 €	3 796,80 €	500,00 €	8 332,80 €	
Chapitre 13 Subvention d'investissement	1 094,00 €	1 093,99 €	5 600,00 €	5 679,00 €	0,00 €	0,00 €	46 567,00 €	0,00 €	265 975,00 €	151 739,00 €	384 862,00 €	262 569,75 €	
Total des recettes réelles	26 100,00 €	1 093,99 €	25 851,00 €	28 343,06 €	0,00 €	275,43 €	46 567,00 €	38,92 €	265 975,00 €	155 535,80 €	385 362,00 €	270 902,55 €	
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	5 759,00 €	5 758,25 €	13 319,00 €	13 318,49 €	9 423,00 €	9 422,10 €	1 195,00 €	1 194,36 €	6 350,00 €	5 497,79 €	
001 Excédent investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 288,00 €	9 288,00 €	21 060,00 €	21 059,19 €	30 067,00 €	30 066,75 €	149 182,00 €	149 181,71 €	
Chapitre 041 Opération patrimoniale											166 311,88 €	166 311,88 €	
Total des recettes de l'exercice	26 100,00 €	1 093,99 €	31 610,00 €	34 101,31 €	22 607,00 €	22 881,92 €	77 050,00 €	30 520,21 €	297 237,00 €	186 796,91 €	707 205,88 €	591 893,93 €	
En € / habitant	1,25 €		1,51 €		1,08 €		3,69 €		14,23 €		33,85 €		

Perspectives

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec néanmoins une hausse des dépenses de fonctionnement liée à l'ouverture du futur BIT (+6 000 €) et au suivi des sentiers de randonnée, notamment pour le balisage (+5 100 €). L'Office de tourisme participera également aux actions mutualisées avec le PAH (+1 200 €). En recette de fonctionnement, une augmentation des reversements de la taxe de séjour ainsi que sur le développement de son activité commerciale, notamment la boutique et les visites guidées.

En investissement, la finalisation du bureau d'information Touristique et de la Maison des vins, le Quercy Généreux.

Dépenses de fonctionnement				Recette de fonctionnement			
	2024	2025	2026		2024	2025	2026
Chapitre	réalisé	Budget	Budget	Chapitre	réalisé	Budget	Budget
chapitre 011 charges à caractère général	54 649,97 €	68 150,00 €	63 985,84 €	Chapitre 013 Rbst sur rémunération de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 012 personnel	142 297,50 €	151 970,00 €	155 009,40 €	Chapitre 70 produit de services	26 800,71 €	29 280,00 €	29 865,60 €
Chapitre 65 autres charges gestion courante	1 351,40 €	7 830,00 €	1 000,00 €	Chapitre 73 taxe de séjour	46 668,25 €	48 000,00 €	53 760,00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 74 Subvention participation aux communes	133 260,10 €	147 314,00 €	155 009,40 €
Chapitre 68 dotation / provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 75 produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles	198 298,87 €	227 950,00 €	219 995,24 €	Chapitre 77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042 opération d'ordre de transfert	5 497,79 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Chapitre 78 reprise sur amortissement et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Total des recettes réelles	206 729,06 €	224 594,00 €	238 635,00 €
Virement à la section d'investissement 023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	002 excédent reporté	7 423,54	10 356,00	10 356,00
Total des dépenses	203 796,66 €	234 950,00 €	226 995,24 €	Total recettes	214 152,60 €	234 950,00 €	248 991,00 €
En €/habitant	9,76 €	11,19 €	10,81 €	En €/habitant	10,25 €	11,19 €	11,86 €
Dépenses investissement				Recettes investissement			
	2024	2025	2026		2024	2025	2026
Chapitre	réalisé	Budget	Budget	Chapitre	réalisé	Budget	Budget
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	135 080,19 €	819 710,00 €	7 000,00 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	3 132,00 €	0,00 €	0,00 €	Chapitre 10 Dotation, fonds divers et réserves	8 332,80 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	27 144,41 €	110 953,00 €	10 000,00 €	Chapitre 13 Subvention d'investissement	262 569,75 €	653 437,00 €	5 000,00 €
total des dépenses réelles	165 356,60 €	930 663,00 €	17 000,00 €	Total des recettes réelles	270 902,55 €	663 437,00 €	10 000,00 €
chapitre 041 opération patrimoniale	166 311,88 €			chapitre 041 opération patrimoniale	166 311,88 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 45 Opération pour compte de tiers	0,00 €			Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section	5 497,79 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté				001 Excédent investissement reporté	149 181,71 €	260 226,00 €	0,00 €
Total dépenses de l'exercice	331 668,48 €	930 663,00 €	17 000,00 €	Total des recettes	591 893,93 €	930 663,00 €	17 000,00 €
RAR N-1	251 586,00 €						
En €/habitant	15,88 €	44,33 €	0,81 €	En €/habitant	28,33 €	44,33 €	0,81 €

SPANC

COMPTE ADMINISTRATIF 2024- SPANC QUERCY CAUSSADAIS

COMPTE ADMINISTRATIF 2024- SPANC QUERCY CAUSSADAIS				
Fonctionnement				
Dépenses		42 046,74		
Recettes		32 398,89		
SOLDE EXERCICE		-9 647,85		
REPORT N-1		15 134,76		
SOLDE		5 486,91	A	
Investissement				
Dépenses		0,00		
Recettes		0,00		
SOLDE EXERCICE		0,00		
REPORT N-1		10 016,92		
SOLDE		10 016,92	B	
Restes à réaliser 2024		0,00	C	
SOLDE AVEC RAR		10 016,92	D	
				SOLDE REEL 2024
				INV+ FONCT
				15 503,83
				A+B
				SOLDE AVEC RAR 2024
				INV+ FONCT
				15 503,83

Dépenses et recettes de fonctionnement

Pour le SPANC, le rapport dépenses/recettes est nettement moins distanciel que les années précédentes, du fait du réajustement des tarifs par rapport aux coûts des contrôles et de l'absence de contrôles de bon fonctionnement en 2024.

L'investissement reste inchangé.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
011	Charges à caractère général	189 136,00 €	172 124,41 €	83 912,00 €	65 372,47 €	46 897,00 €	40 441,64 €	38 949,00 €	33 343,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 834,00 €	7 833,05 €	9 045,00 €	9 045,00 €	6 364,00 €	6 364,00 €	7 035,00 €	7 035,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 144,00 €	834,80 €	2 999,00 €	741,98 €	3 399,00 €	1 029,51 €	1 950,00 €	1 498,40 €
66	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	1 983,00 €	0,00 €	2 786,00 €	0,00 €	731,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 966,00 €	63,00 €	2 200,00 €	648,00 €	2 800,00 €	0,00 €	900,00 €	170,00 €
68	Provisions	500,00 €	0,00 €	500,00 €	390,00 €	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Dépenses réelles		219 580,00 €	180 855,26 €	105 639,00 €	76 197,45 €	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		223 731,00 €	185 005,58 €	105 639,00 €	76 197,45 €	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €
En €/habitant		10,71 €		5,06 €		3,15 €		2,52 €	
Recettes de fonctionnement		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
70	Vente de produits finis, prestations de services	114 820,00 €	112 978,00 €	67 200,00 €	54 947,00 €	48 518,00 €	45 698,00 €	37 430,00 €	32 378,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,22 €	0,00 €	44,05 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 355,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provis	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,89 €
TOTAL EXERCICE		114 820,00 €	114 533,00 €	67 200,00 €	54 987,23 €	48 518,00 €	45 742,06 €	37 430,00 €	32 398,89 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 911,00 €	108 910,66 €	38 439,00 €	38 438,08 €	17 228,00 €	17 227,86 €	15 135,00 €	15 134,76 €
TOTAL RECETTES		223 731,00 €	223 443,66 €	105 639,00 €	93 425,31 €	65 746,00 €	62 969,92 €	52 565,00 €	47 533,65 €
En €/habitant		10,71 €		5,06 €		3,15 €		2,52 €	
RECETTES-DEPENSES									

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé
20	Immobilisations incorporelles	4 300,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 018,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
020	Dépenses imprévues	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
	TOTAL DE L'EXERCICE	10 018,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	10 018,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €	
Recettes d'investissement		2021		2022		2023		2024	
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EXERCICE	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	5 867,00 €	5 866,60 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €
	TOTAL RECETTES	10 018,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €	

Perspectives d'évolution coût contrôles

Estimatifs des contrôles : Les contrôles de bon fonctionnement reprennent et sont donc soumis à une périodicité de 10 ans.

	Dépenses	2025	+ 4%			Dépenses	2026	+ 4%		
contrôles	quantité	prix ccqc	prix saur au 01/01/25		contrôles	quantité	prix ccqc	prix saur au 01/01/26		
conception	90	120,00 €	103,25 €	9 292,50 €	conception	90	100,00 €	107,38 €	9 664,20 €	
réalisation	90	147,00 €	132,45 €	11 920,50 €	réalisation	90	127,00 €	137,75 €	12 397,32 €	
vente	70	190,00 €	161,64 €	11 314,80 €	vente	100	170,00 €	168,11 €	16 810,56 €	
cbf	400	115,00 €	95,62 €	38 248,00 €	cbf	529	95,00 €	99,44 €	52 606,30 €	
mise hors service	0	115,00 €	95,62 €	0,00 €	mise hors service	0	95,00 €	99,44 €	0,00 €	
				70 775,80 €					91 478,38 €	
Recettes 2025					Recette 2026					
conception	90	120,00 €	10 800,00 €		conception	90	124,80 €	11 232,00 €		
réalisation	90	147,00 €	13 230,00 €		réalisation	90	152,88 €	13 759,20 €		
vente	70	190,00 €	13 300,00 €		vente	100	197,60 €	19 760,00 €		
cbf	400	115,00 €	46 000,00 €		cbf	529	119,60 €	63 268,40 €		
mise hors service	0	115,00 €	0,00 €		mise hors service	0	119,60 €	0,00 €		
			83 330,00 €					108 019,60 €		

Perspectives d'évolution dépenses/recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		2021		2022		2023		2024		2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Budget
011	Charges à caractère général	189 136,00 €	172 124,41 €	83 912,00 €	65 372,47 €	46 897,00 €	40 441,64 €	38 949,00 €	33 343,34 €	73 398,00 €	92 248,38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 834,00 €	7 833,05 €	9 045,00 €	9 045,00 €	6 364,00 €	6 364,00 €	7 035,00 €	7 035,00 €	7 471,00 €	7 907,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 144,00 €	834,80 €	2 999,00 €	741,98 €	3 399,00 €	1 029,51 €	1 950,00 €	1 498,40 €	2 150,00 €	1 950,00 €
66	Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	1 983,00 €	0,00 €	2 786,00 €	0,00 €	731,00 €	0,00 €	700,00 €	800,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 966,00 €	63,00 €	2 200,00 €	648,00 €	2 800,00 €	0,00 €	900,00 €	170,00 €	700,00 €	700,00 €
68	Provisions	500,00 €	0,00 €	500,00 €	390,00 €	500,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	398,00 €	500,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Dépenses réelles		219 580,00 €	180 855,26 €	105 639,00 €	76 197,45 €	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €	88 817,00 €	108 105,38 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		223 731,00 €	185 005,58 €	105 639,00 €	76 197,45 €	65 746,00 €	47 835,15 €	52 565,00 €	42 046,74 €	88 817,00 €	108 105,38 €
En €/habitant		10,71 €		5,06 €		3,15 €		2,52 €		4,23 €	5,15 €
Recettes de fonctionnement		2021		2022		2023		2024		2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Budget
70	Vente de produits finis, prestations de services	114 820,00 €	112 978,00 €	67 200,00 €	54 947,00 €	48 518,00 €	45 698,00 €	37 430,00 €	32 378,00 €	83 330,00 €	108 019,60 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,22 €	0,00 €	44,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 355,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provis	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EXERCICE		114 820,00 €	114 533,00 €	67 200,00 €	54 987,23 €	48 518,00 €	45 742,06 €	37 430,00 €	32 398,89 €	83 330,00 €	108 019,60 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 911,00 €	108 910,66 €	38 439,00 €	38 438,08 €	17 228,00 €	17 227,86 €	15 135,00 €	15 134,76 €	5 487,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES		223 731,00 €	223 443,66 €	105 639,00 €	93 425,31 €	65 746,00 €	62 969,92 €	52 565,00 €	47 533,65 €	88 817,00 €	108 019,60 €
En €/habitant		10,71 €		5,06 €		3,15 €		2,52 €		4,25 €	5,17 €

Perspectives d'évolution dépenses/recettes investissement

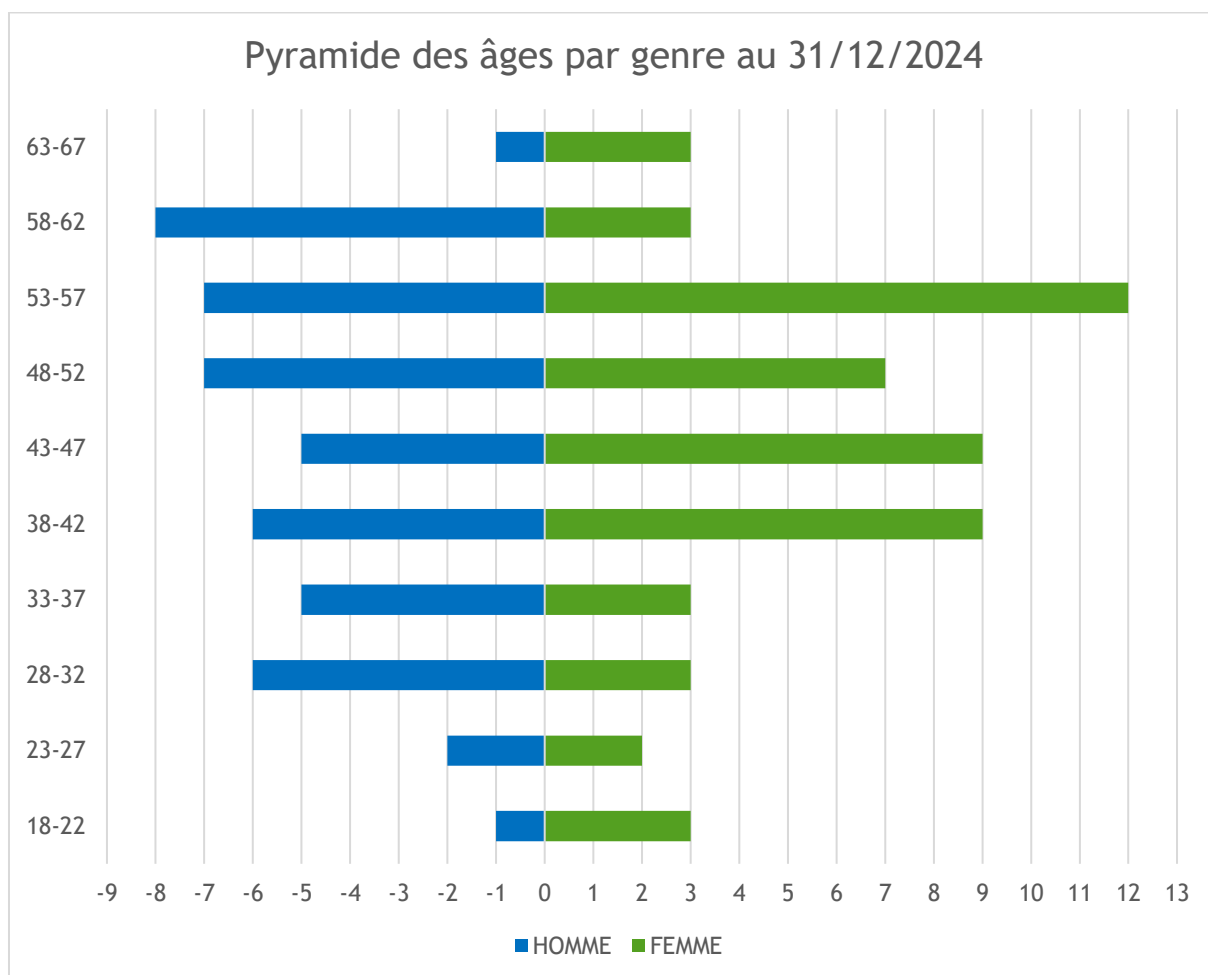
Dépenses d'investissement		2021		2022		2023		2024		2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Budget
20	Immobilisations incorporelles	4 300,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 018,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 217,00 €	0,00 €	5 817,00 €	5 817,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
020	Dépenses imprévues	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
	TOTAL DE L'EXERCICE	10 018,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	TOTAL DEPENSES	10 018,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	0,00 €	10 017,00 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €	0,48 €
Recettes d'investissement		2021		2022		2023		2024		2025	2026
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		4 200,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 817,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	TOTAL EXERCICE	4 151,00 €	4 150,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		10 017,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	5 867,00 €	5 866,60 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	
	TOTAL RECETTES	10 018,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 016,92 €	10 017,00 €	10 017,00 €
	En €/habitant	0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €		0,48 €	0,48 €

STRUCTURATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EVOLUTION PREVISIONNELLE

Les effectifs titulaires / stagiaires / contractuels permanents
et non permanents

A. Situation au 31/12/2024

A.1. Pyramide des âges (titulaires, stagiaires, contractuels permanents et non permanents)



Tranches d'âges	18-22	23-27	28-32	33-37	38-42	43-47	48-52	53-57	58-62	63-67	Total
Hommes	1	2	6	5	6	5	7	7	8	1	48
Femmes	3	2	3	3	9	9	7	12	3	3	54

A.2. Répartition des effectifs par catégories et cadres d'emplois

Catégorie A				
Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Directeur Général des Services	0	1	1	0%
Attaché	4	3	7	57%
Ingénieur	1	1	2	50%
Educateur Jeunes Enfants	4	0	4	100%
Total	9	5	14	64%

Catégorie B				
Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Rédacteur	3	0	3	100%
Technicien	1	5	6	17%
Assistant enseignement artistique	5	10	15	33%
Animateur territorial	1	0	1	100%
Assistant de conservation	1	0	1	100%
Auxiliaire puériculture	2	0	2	100%
Total	13	15	28	46%

Catégorie C				
Titulaires, Stagiaires, Contractuels permanents				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Adjoint Administratif	8	3	11	73%
Agent de maîtrise	0	4	4	0%
Adjoint Technique	0	18	18	0%
Adjoint d'Animation	6	1	7	86%
Adjoint du Patrimoine	8	2	11	80%
Agent Social	6	0	6	100%
Total	28	28	56	51%

Catégorie C / Autres				
Contractuel non permanent * et Autres				
Cadres d'emplois	Femmes	Hommes	Ensemble	Taux de féminisation
Agent Social	1	0	1	100%
Service Civique	2	0	2	100%
Contrat d'accompagnement / PEC	1	0	1	100%
Total	4	0	4	100 %

* Contractuels non permanents :

- ATA : Accroissement Temporaire d'Activité
- ASA : Accroissement Saisonnier d'Activité

B. Evolution des Ressources Humaines de 2018 à 2024

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agents titulaires et stagiaires	65	65	65	69	62	60	55
Agents contractuels permanents	13	14	16	14	21	25	34
Agents en remplacement	1	2	0	5	7	7	9
Agents en situation de ASA, ATA	2	2	3	2	1	2	1
Contrat d'accompagnement à l'emploi / PEC	0	0	0	0	1	1	1
Service Civique	1	0	0	0	0	0	2
Apprentissage	0	0	1	0	0	1	0
Contrat de Projet	0	0	0	1	1	0	0
Total	82	83	85	91	93	96	102
Variation		1	2	6	2	3	6

Evolution des effectifs

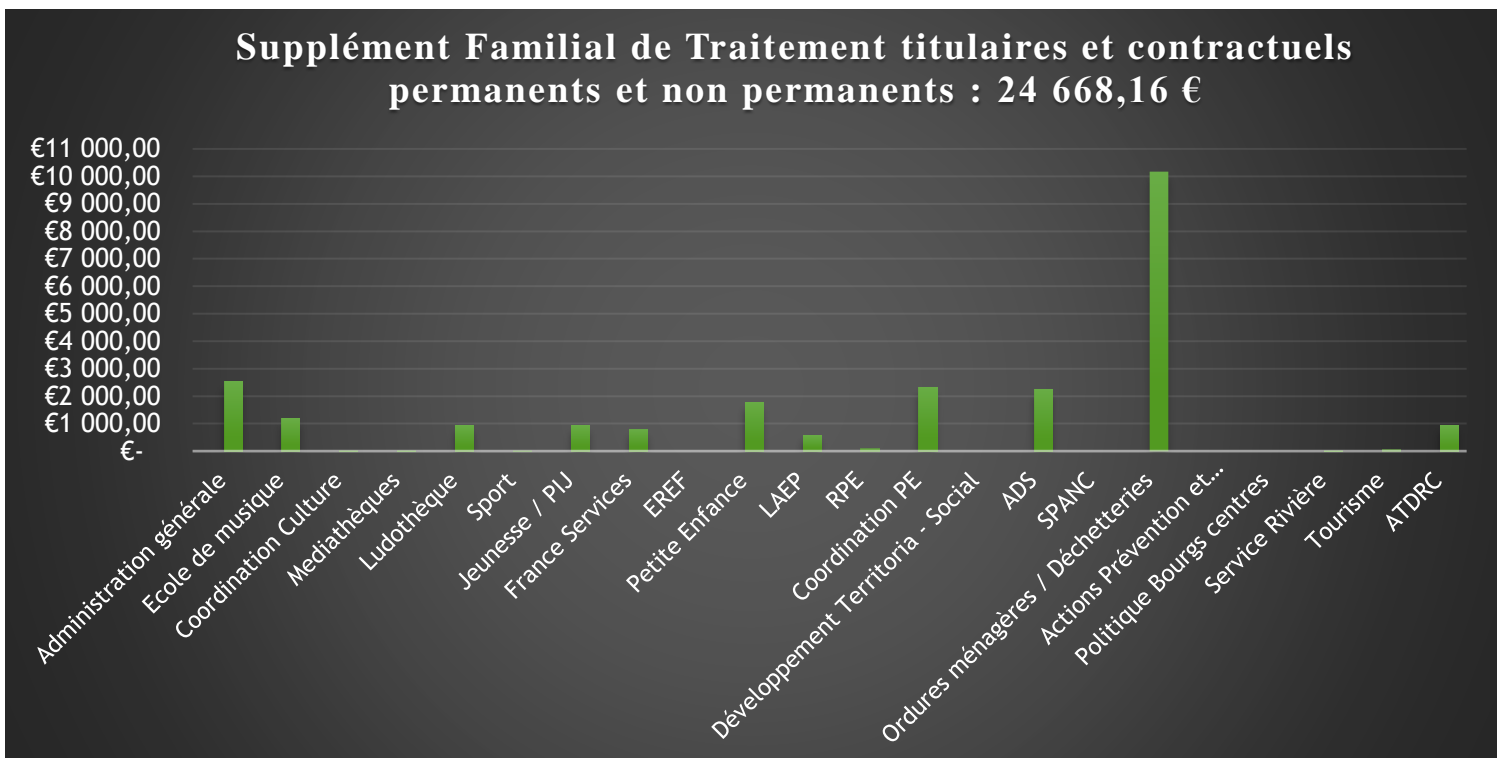
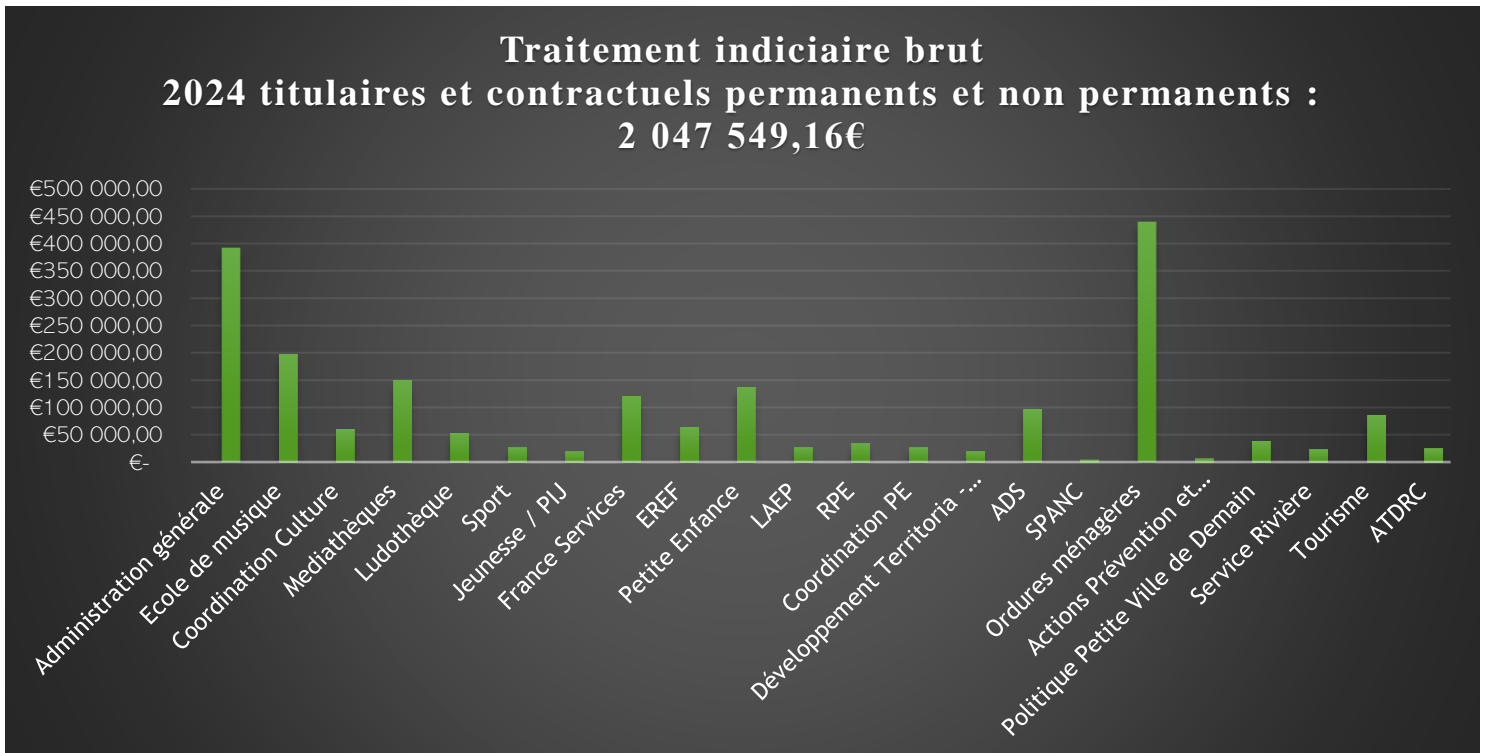
- 2018 : renforcement des services Ludothèque et Ressources humaines / doublement agent ADS avant départ retraite ;
- 2019 : réorganisation des services / recrutement emploi Valorisation bourgs centres ;
- 2020 : renforcement accueil déchetterie Caussade / développement service tourisme / recours à l'apprentissage / besoin en agents de remplacement plus important ;
- 2021 : stagiariation de contractuels / embauche de l'apprenti en contrat non permanent / recrutement d'un conseiller numérique en contrat de projet (financement état) ;
- 2022 : Départs d'agents suite au transfert de la compétence déchetterie / Renforcement équipe France services / Renforcement service Culture / Création du poste gestion administrative du service Collecte des Déchets / Création de l'emploi de chargé de communication / Renforcement du Jardin d'enfants ;
- 2023 : Intégration du service Relais Petite Enfance en 2 phases : juin 2023, recrutement de la coordinatrice Petite Enfance et septembre 2023, recrutement de l'animatrice RPE / Remplacements d'agents sur une longue période dans les services Jardin d'enfants et Sport/maintenance des bâtiments / Départ retraite compensé par un contractuel, lié à l'activité du service collecte des déchets.

➤ 2024 :

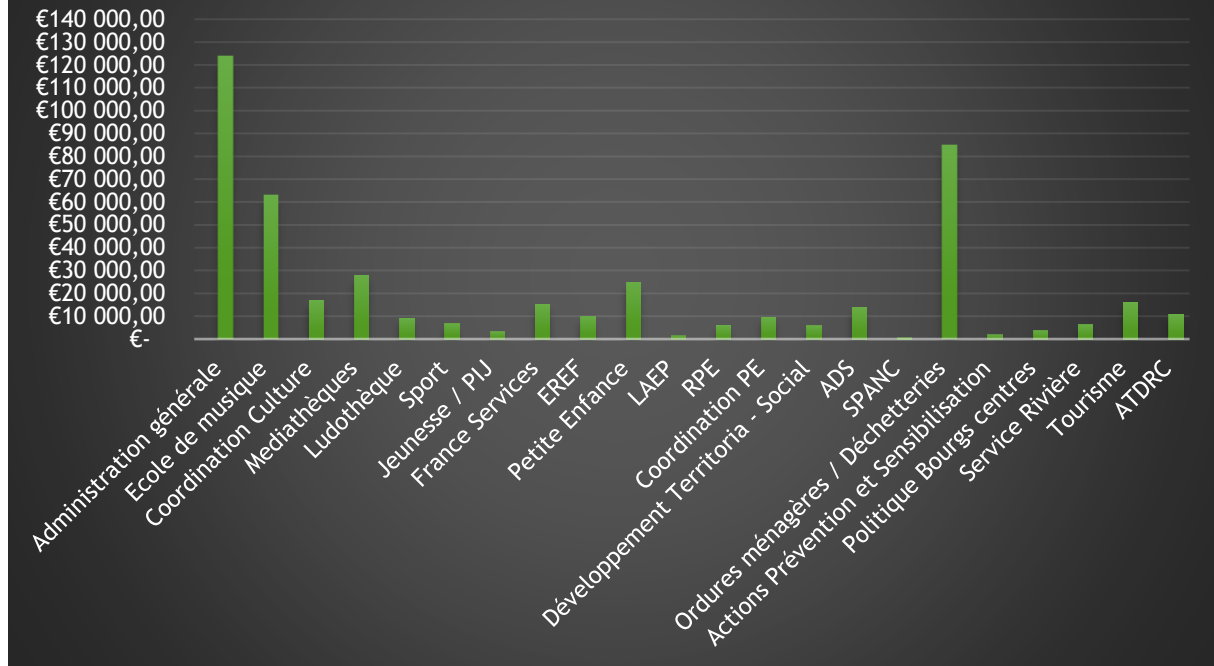
- Départs à la retraite ou en disponibilité de 5 agents titulaires (2 agents au service collecte déchets, France services, école de musique et Sport), compensés par 4 contractuels
- Recrutement d'un chargé de coopération dans le cadre du projet de développement social du territoire
- Affirmation du service petite enfance avec le recrutement de 2 personnes pour l'animation des LAEP et d'une animatrice du Relais Petite Enfance
- Suite au non renouvellement d'un professeur de musique, son poste a été réparti sur 2 nouvelles personnes
- Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un congé maternité et parental
- Accueil de 2 jeunes Service Civique dans les domaines de la Culture et de l'Accès aux droits

Gestion de la Masse Salariale

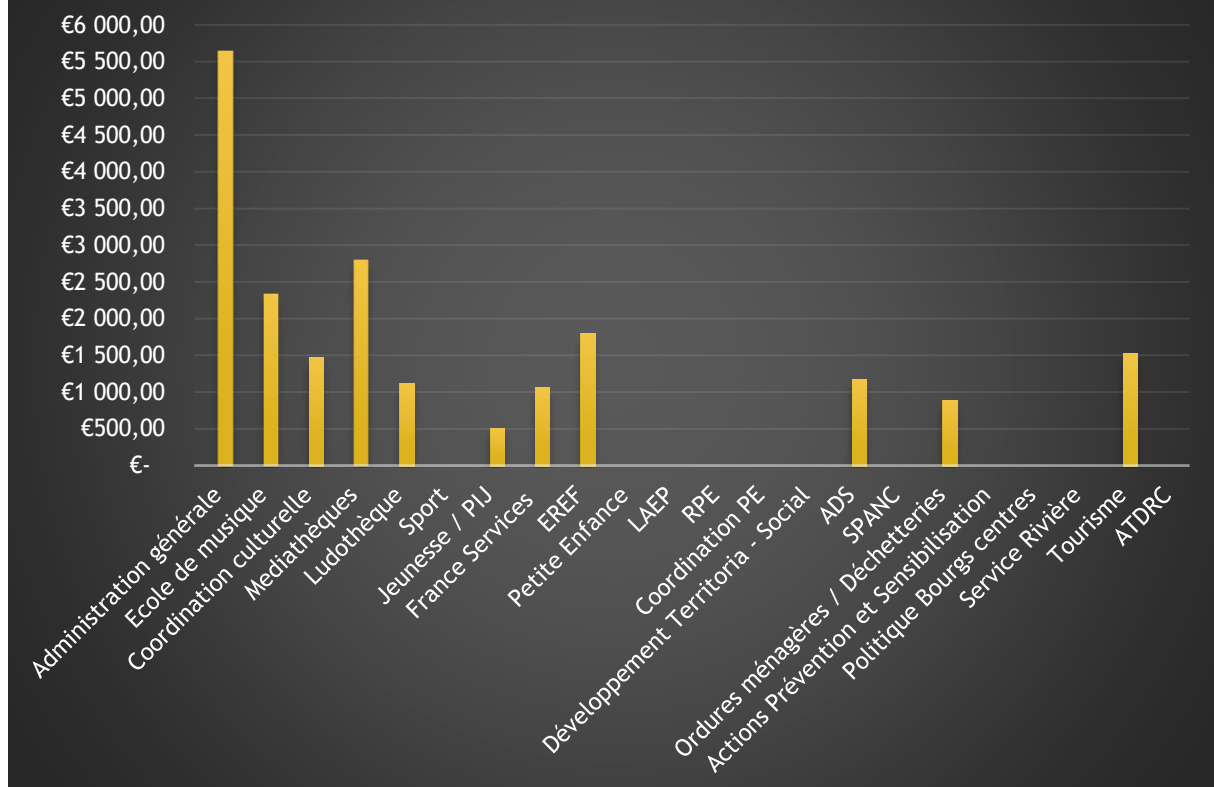
A. Situation au 31/12/2024



Régime indemnitaire 2024 titulaires et contractuels permanents et non permanents : 462 447,39 €

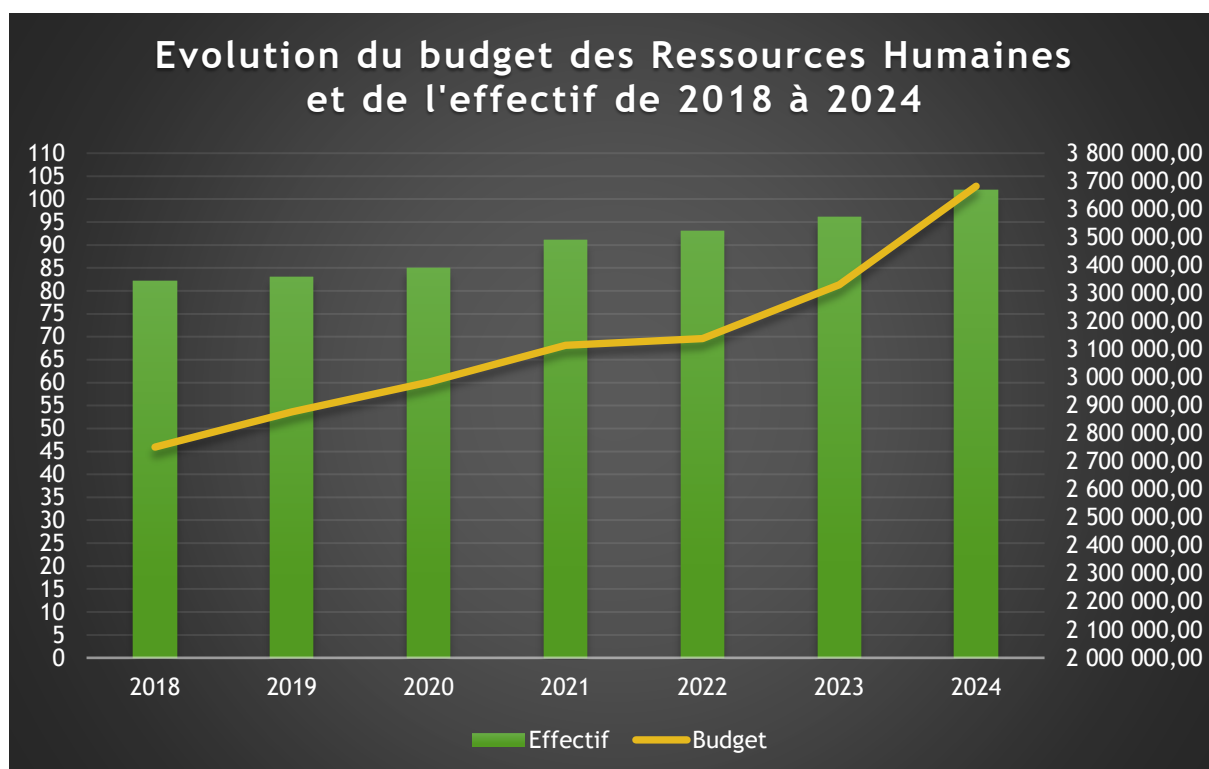


Nouvelle Bonification Indiciaire 2024 : 20 323,92 €



B. Evolution des Ressources Humaines de 2018 à 2024

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif	82	83	85	91	93	96	102
% augmentation	5,13%	1,22%	2,41%	7,06%	2,20%	3,23%	6,25%
Budget	2 751 797,14	2 877 281,33	2 984 023,66	3 114 830,51	3 139 312,30	3 330 965,00	3 682 436,00
% augmentation	2,27%	4,56%	3,71%	4,38%	0,79%	6,10%	10,55%



Évolution de la masse salariale 2024 :

L'évolution de la masse salariale en 2024 s'explique par plusieurs facteurs :

- Mesures générales : L'augmentation de 5 points majorés pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024.
- Évolutions individuelles et mécaniques : Progression des agents selon l'ancienneté, promotions de grade, versement d'indemnités de licenciement et d'allocations chômage.
- Soutien au pouvoir d'achat : Attribution de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle au taux maximal pour accompagner les agents les plus impactés par l'inflation.
- Renouvellement des assurances statutaires : Hausse significative de la cotisation liée à l'évolution du marché au 1er janvier 2024.

Adaptation des effectifs aux besoins du service public, notamment :

- La mise en œuvre du projet de développement social du territoire avec le recrutement d'un chargé de coopération en avril 2024.
- Un renforcement modéré du service école de musique (environ 8h supplémentaires par semaine dès septembre 2024).
- La pérennisation du service EREF via la transformation d'un contrat en alternance en emploi non permanent pour 2024, reconduit en 2025.
- Le développement du service Petite Enfance avec l'ouverture des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dès janvier 2024 (2 postes) et la création d'un guichet unique nécessitant le recrutement d'une animatrice en septembre 2024.
- Le remplacement temporaire d'agents en congé maternité et parental pour garantir la continuité du service public, notamment dans le secteur culturel.

Ces ajustements sont accompagnés d'une évolution des recettes, notamment grâce aux subventions liées à la création d'emplois dans la Petite Enfance et la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale. Par ailleurs, l'intégration des services Relais Petite Enfance et LAEP entraîne la fin du versement de la subvention à l'association Espace Petite Enfance (95 000 € en 2021/2022 ; 60 218 € en 2023).

Évolution prévisionnelle des Ressources Humaines 2025 :

L'évolution de la masse salariale en 2025 repose principalement sur des ajustements structurels et réglementaires :

- Progression mécanique des carrières (avancements de grades et d'échelons).
- Gel de la valeur du point d'indice.
- Hausse de la cotisation patronale CNRACL, passant de 31,65 % à 34,65 % en 2025, avec une évolution prévue jusqu'à 43,65 % en 2028.
- Mise en place obligatoire de la participation employeur à la prévoyance (20 €/mois/agent) pour faciliter l'accès à une couverture complémentaire.

Recrutements prévus pour accompagner les services :

- Un(e) assistant(e) de prévention à mi-temps, dans le cadre d'une réorganisation de service.
- Un agent culturel à mi-temps (à partir de mars 2025) pour renforcer l'accueil de la ludothèque, proposer des animations aux publics éloignés et assurer des remplacements dans le réseau Culture.
- Renforcement de l'école de musique, avec l'ajout d'environ 10h de cours hebdomadaires à la rentrée 2025, pour répondre à la forte demande.
- Un(e) apprenti(e) CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (septembre 2025) afin d'anticiper les besoins du futur Pôle Petite Enfance et garantir le maintien du taux d'encadrement, notamment en cas d'absence des agents.

L'évolution de la masse salariale reste contenue, (avec une prévision de 3 719 281 € pour 2025) pondérée par plusieurs facteurs compensatoires :

- Non-reconduction de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.
- Baisse de rémunération d'agents en congé longue maladie.
- Départs d'agents en cours d'année 2024 et 2025.

En parallèle, le budget intègre la perception de subventions pour financer certains emplois, notamment dans les secteurs de la Petite Enfance, de la médiation numérique, du programme Petites Villes de Demain, de la GEMAPI, de l'emploi et de l'insertion.